

# **POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET EXTRACTIVISME DE RESSOURCES NATURELLES**

## **Résistances et alternatives**

**Présentations du séminaire à Tunis,  
24–26 mars 2013**

**Bruxelles, mars 2013**

Compilation de Marlis Gensler, Rosa Luxemburg Stiftung Bruxelles  
gensler@rosalux-europa.info

Rosa Luxemburg Stiftung  
Bureau Bruxelles  
11, Ave. Michel-Ange, B- 1000 Bruxelles  
Tel. +32 (0)2738 7660  
Fax: +32 (0)2738 7669  
info@rosalux-europa.info  
www.rosalux-europa.info

# Contenu

Ulrich Brand, Autriche & Allemagne: Politique énergétique et extractivisme en matière de ressources : résistance et alternatives.....	3
Brian Ashley, Afrique du Sud : Emplois pour le climat – le combat de notre époque .....	8
Sören Becker, Allemagne : La démocratie énergétique et l’extractivisme : thèse sur les formes alternatives d’organisation énergétique en Europe (et en dehors) ...	13
Many Camara, Mali : Les énergies renouvelables : alternative crédible et durable à l'exploitation d'uranium. Exemple de la Commune rurale de Faléa au Mali.....	15
Alexis Charitsis and Geo Velegrakis, Grèce : Le secteur de l’énergie en Grèce : industrialisation, privatisation et résistance sociale.....	24
Roeline Knottnerus, Hollande : Les politiques européennes en matière de commerce et d’investissement avec l’Afrique et lien avec les politiques liées aux ressources .....	31
Tom Kucharz, Espagne : Une proposition écologique pour la production d’électricité en Espagne à l’horizon 2020.....	40
Joan Leon, Tanzanie : Lutttes contre l’extractivisme et alternatives : le cas de NAPE en Ouganda .....	43
Amani Mustafa Mhinda, Tanzanie : Auto-organisation et résistance dans le secteur minier en Tanzanie.....	46
Sidi M. Omar, Espagne & Sahara occidental : L’exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental sous l’occupation marocaine .....	49
Antonio Tricarico, Italie : Politique européenne de l’énergie et des ressources – quelle transition ? .....	52

# Ulrich Brand, Autriche & Allemagne: Politique énergétique et extractivisme en matière de ressources : résistance et alternatives

Document de base pour le séminaire

**E**tant donné la demande croissante de combustibles fossiles, l'extraction de ressources pour le secteur énergétique s'intensifie. Le terme « *extractivisme* » ne désigne pas uniquement les activités d'extraction de ressources, mais un modèle de développement, qui organise les relations politiques, socioéconomiques et culturelles, sur la base de l'exploitation et de la commercialisation des ressources d'exportation, dans un pays ou région donnés : l'économie et la structure de classes, relations de genre, l'état et le discours public. C'est tout particulièrement vrai pour les pays riches en ressources dans le Sud, mais pour les Etats-Unis cela représente aussi une manière de se réindustrialiser à moindre frais (par l'exploitation de combustibles fossiles « non conventionnels »).

Eduardo Gudynas fait la distinction entre trois types d'extractivisme : *l'extractivisme prédateur*, la forme actuellement dominante, qui fait fi de toute préoccupation sociale ou environnementale ; *l'extractivisme prudent*, tenant compte d'une série de standards sociaux et environnementaux (systématiquement contestés), mais servant néanmoins de fondement économique d'un pays ou d'une région ; la troisième, *l'extraction indispensable*, ne constitue pas un « modèle d'extractivisme », car elle porte sur une réduction des extractions de ressources. L'objectif principal est d'extraire le moins possible, de promouvoir la durabilité en recyclant, en fermant les circuits de matières et de ressources, en mettant fin à la pression sur les écosystèmes, en minimisant les émissions de gaz, etc.

La production et la consommation énergétique représentent le fondement de l'activité humaine en général et l'énergie celui du mode de production capitaliste en particulier. Plus que le fondement, il s'agit de la véritable force motrice de l'expansion capitaliste. L'énergie est une *relation sociale*.

## **Pourquoi l'énergie est-elle une relation sociale ?**

- Elle s'appuie sur l'existence et l'accès aux ressources, à l'eau, etc. et à différentes technologies, infrastructures et modes de consommation ;
- Elle est liée à la production de richesse, de pauvreté et de (re-)distribution, ainsi que de structures de la propriété ;
- Elle est intimement liée aux modes de production et de consommation et représente le fondement de l'économie locale, nationale et mondiale ;
- Elle a un rapport aux déplacements, au territoire et à la déterritorialisation ;
- Elle est liée à la finance, à la militarisation et à la répression, aux politiques de développement et aux organisations internationales ;
- Elle est liée aux nombreuses formes d'organisation du travail (formel ou informel) et à la division internationale, nationale et locale du travail, ainsi qu'à ses conséquences en termes de classes, de genre et de racisme ;
- Les ressources sont aussi des déchets ; elles utilisent des puits pèsent sur les écosystèmes.
- Elle est à la fois locale (puits pétroliers) et éminemment mondialisée (production, financement et consommation) ;
- Elle est intimement liée aux orientations sociétales, telles que le « progrès » ou l'impératif de croissance.
- Les ressources énergétiques peuvent influencer les identités (notamment dans les régions d'extraction) ou leur donner une visibilité (par exemple pour les consommateurs).

## **L'énergie, c'est le pouvoir et la domination. C'est aussi la résistance et les alternatives.**

Le cas de figure le plus courant dans la plupart des pays africains d'aujourd'hui est l'extractivisme prédateur, à savoir l'exploitation de ressources minérales, fossiles ou agricoles, pour les revendre sur le marché mondial. Ce type d'extractivisme a toujours été, et reste, le fondement de l'économie, ainsi que d'Etats et de structures de classes clientélistes. Au cours des dernières années, dans un contexte de rareté annoncée de certaines ressources, la demande et les prix des ressources suscitent davantage l'attention. La Chine s'engage en Afrique ; l'Union Européenne formule et encourage des stratégies en ce sens. Les ressources énergétiques sont essentielles au même titre que les produits agricoles et minéraux : outre le gaz, le pétrole et l'uranium, l'énergie hydroélectrique et solaire gagne du terrain. De plus, les produits agricoles destinés à l'énergie (biocarburants) gagnent également en importance.

D'un point de vue émancipatoire, il faut admettre que l'extractivisme, en tant que modèle de développement, est assez attrayant pour le capital, l'Etat, les travailleurs du secteur concerné et la partie de la population qui bénéficie des revenus par le biais de la politique de redistribution. Ce sont principalement les régions subissant les conséquences de l'extraction qui se soulèvent.

Etant donné les prix élevés de bon nombre de ressources sur les marchés mondiaux (malgré la volatilité) et le manque d'alternatives, l'extractivisme est largement admis et accepté, on peut même parler d'hégémonie. La découverte de nouvelles ressources est perçue comme une grande et bonne nouvelle dans la plupart des pays.

### **Axes de débat possibles :**

1. Dans un tel contexte, nous souhaitons mieux comprendre les dynamiques de l'extractivisme de ressources, ainsi que leur degré d'acceptation dans les pays africains, à l'occasion d'une rencontre interrégionale consacrée principalement aux ressources énergétiques. Un fondement empirique solide s'impose à cet effet. Il nous faut être en mesure de répondre à des questions telles que : Quel est le rôle de l'Union européenne et des multinationales dans le modèle de développement extractiviste ? Comment comprendre la financiarisation croissante du capitalisme et ses effets sur le secteur énergétique ?

2. Ajoutons-y les expériences latino-américaines et le rôle de l'Union européenne en Afrique. Quelles sont les revendications des mouvements sociaux et ONG en vue de mettre fin aux formes les plus sauvages d'extractivisme et de promouvoir des standards sociaux et environnementaux en matière d'extraction de ressources, voire de stopper complètement les activités ?

3. Nous avons l'intention d'explorer les contradictions des processus actuels et dominants (surtout le fait que des milliers de personnes vivent de l'extraction de ressources ; la recherche des prix énergétiques les plus bas et les problèmes que cela engendre).

4. Nous souhaitons en savoir davantage sur les alternatives et sur les luttes contre l'extractivisme des ressources.

5. Nous souhaitons également dégager des points communs et d'ancrage en vue de politiser cette myriade d'éléments par le biais de luttes démocratiques.

6. *L'objectif global* est de favoriser la compréhension commune et les réseaux (et l'élargissement de ces derniers), de développer et débattre de stratégies adéquates, ainsi que de promouvoir les actions locales/régionales visant à vaincre l'extractivisme de ressources.

7. Les questions suivantes méritent aussi notre attention : quels sont les principes d'une production, distribution et consommation énergétique démocratique, équitable et durable, et comment réduire la surconsommation énergétique ? Faut-il appeler cela *démocratie énergétique* ou *souveraineté énergétique* ?

### **Notre tâches :**

Outre certaines différences, notre tâche consiste à refuser le verdissement du capitalisme, mais nous voulons aller au-delà. La question de savoir si le projet

d'économie verte ou encore de new deal écologique peut créer certains espaces face à des formes plus sauvages de capitalisme reste cependant ouverte. Pour décrire cet horizon, ce processus d'émancipation, nous utilisons le terme de *transformation socio-écologique*, qui implique une solidarité mondiale et de s'organiser au niveau transnational. L'un des critères de ce processus est une *transition équitable*, nécessitant le développement de *scénarios de transition énergétique*. Quel est le rôle joué par des concepts et expériences tels que les communs, l'économie reproductive, etc. ?

Nous sommes conscients du fait que notre séminaire de Tunis s'inscrit dans une série d'échanges internationaux et qu'il constitue en même temps une importante étape de rapprochement en vue d'entamer un processus d'échange et d'activités communes à plus long terme.

### **Quelques éléments de débat :**

1. Dans les pays africains et latino-américains l'extractivisme de ressources est largement accepté. Les récents débats en Amérique Latine se sont concentrés sur le rôle des gouvernements progressistes et du capital national dans le développement d'économies et de sociétés allant dans ce sens. La croissance économique, les politiques de distribution et un poids politique plus international semblent être des éléments essentiels dans l'ère « post-néolibérale ». Pourtant, la destruction écologique s'intensifie, la distribution semble s'arrêter avant d'aboutir aux réformes agraires et les états clientélistes traditionnels n'ont pas encore réellement été démocratisés. Dans le cas de pays ayant des gouvernements progressistes, tels que la Bolivie, l'Équateur ou le Venezuela, ces tensions sont décrites comme le « paradoxe latino-américain ».

Esperanza Martínez, de « Oilwatch » et « Acción Ecologica » en Ecuateur, déclarait en juillet 2012 : « Nous devons comprendre pourquoi les gens s'organisent pour lutter, ou non. Les principaux facteurs sont la peur et la désinformation. Les types d'agression les plus fréquemment évoqués : problèmes de santé ; occupation des terres, tensions écologiques dans des régions fragiles/protégées ; violations des droits de l'homme (assassinats/tueries) ».

Lucio Cuenca, OLCA (Chili) : « Au Chili, la discussion en matière d'extraction concerne principalement les mines. Aujourd'hui, il est impossible de parler d'activité minière sans parler d'énergie et d'eau. Même si le Chili est le plus grand producteur de cuivre et dispose des plus importantes réserves de la planète – la nationalisation ordonnée par Allende fut essentielle – la production a triplé au cours des trente dernières années, en s'appuyant sur des investissements traditionnels. Actuellement, les activités minières englobent à elles seules 37% de l'électricité produite dans le pays. On assiste à une véritable fièvre expansionniste de l'activité minière à grande échelle. Des sommes faramineuses sont investies : 20 milliards de dollars au cours des 20 dernières années et pas moins de 91 milliards de dollars pour les 9 années à venir. Le nord du Chili subit par conséquent une crise de

l'approvisionnement d'eau en raison des mines à grande échelle, ce qui à son tour fait naître des idées de mégaprojets électriques. Ces mégaprojets paradigmatiques miniers et énergétiques constituent désormais de véritables préoccupations et des raisons de se mobiliser, pas uniquement au niveau local ».

Qu'en est-il dans les pays africains ?

2. Il semblerait notamment que les perspectives émancipatoires visant à contrer l'extractivisme se doivent de proposer des pistes socioéconomiques alternatives et attrayantes, en matière de production et de vie pour les masses. Ces alternatives devront probablement être mises en place à contrecourant des intérêts politiques et économiques des élites. Nous dénonçons un type de « cosmopolitisme naïf » dans le Nord, qui souhaite « sauver la planète », mais sans remettre en question les relations sociales et de pouvoir au niveau mondial. Cette vision ne tient pas compte des réalités du Sud, voire promeut les solutions autoritaires pour sauver la planète.

3. Nous dénonçons les stratégies d'économie verte, qui risquent de moderniser certains domaines de certaines économies du Nord, au détriment de certaines régions du Nord (notamment certaines régions des USA) et des pays du Sud (y compris en Europe de l'Est).

4. En Europe, certaines contradictions pourraient être politisées : A) Dans ses documents de stratégie, la Commission européenne plaide pour une économie à faible consommation de ressources et empreinte carbone, tout en menant des politiques incitant l'importation de pétrole, gaz, charbon et uranium, ainsi que le développement de l'infrastructure que cela implique. B) La stratégie d'écologisation de l'économie entraîne des conséquences majeures dans le secteur énergétique : l'importation de biocarburants (20 à 30% du biodiesel provient d'Argentine) mène à l'exploitation et à la concentration des terres dans les pays producteurs. C) La question de la dette historique d'énergie et de ressources de l'Europe et du Nord en général.

## **Brian Ashley, Afrique du Sud :**

# **Emplois pour le climat – le combat de notre époque**

Une société civile progressiste a de nombreuses possibilités non seulement de sensibiliser le grand public au changement climatique mais aussi d'être impliquée dans les initiatives et les mouvements destinés à lutter contre les causes profondes du changement climatique (généralement non admis) et de rassembler autour de solutions et d'alternatives potentielles.

La difficulté de la question du changement climatique tient au fait qu'elle apparaît éloignée, en temps et en lieu, de la réalité quotidienne des populations, ainsi qu'à leur sentiment d'impuissance à changer les choses. Afin que les efforts de sensibilisation soient efficaces et touchent des milliers de citoyens, et notamment les plus pauvres d'entre eux, les interventions doivent être très concrètes et avoir un lien direct avec les préoccupations immédiates des populations.

Associer la question du changement climatique à celle de l'emploi, en particulier avec la création potentielle d'un million d'emplois dans le secteur du climat grâce à des mesures immédiates et coordonnées pour s'acheminer vers une économie sobre en carbone et à forte intensité de main-d'œuvre, peut permettre de galvaniser la société civile sud-africaine. En outre, cela peut permettre au gouvernement de réorienter sa politique non seulement en fonction du changement climatique, mais aussi des besoins économiques et sociaux globaux.

### **La crise de l'emploi en Afrique du Sud**

L'Afrique du Sud traverse une crise de l'emploi grave. Officiellement, plus d'un quart de la population en âge de travailler est au chômage. Aux Etats-Unis, quand le chômage avait atteint 25%, on parlait de la Grande Dépression. Pourtant, la situation est plus grave encore en Afrique du Sud. Les chiffres officiels n'incluent pas les millions de chômeurs qui ont renoncé à chercher du travail, qualifiés de travailleurs découragés. Ces chiffres ne tiennent pas non plus compte des centaines de milliers de personnes sans emploi qui se replient sur des activités visant à assurer leur survie – mendicité, culture de légumes etc. L'heure n'est pas à un débat sémantique sur la définition du travail ; il suffit de rappeler que le mouvement syndical – compte tenu des éléments susmentionnés et dans le contexte de l'informalisation et de la précarisation radicale du travail ainsi que de la nature précaire de nombreuses occupations qualifiées de travail – a adopté le terme de « travail décent » pour décrire le type de travail que l'économie sud-africaine devrait fournir.



Autre dimension de la crise de l'emploi en Afrique du Sud qui fait de la création d'emplois la priorité la plus urgente du gouvernement : 75% des chômeurs sont des jeunes, dont une vaste majorité de femmes noires (un peu plus de 60%). Depuis la fin de l'apartheid, le chômage a doublé. C'est un gaspillage immense de ressources potentielles et l'un des principaux facteurs de la pauvreté de masse, qui explique pourquoi l'Afrique du Sud occupe désormais la première place mondiale au niveau des inégalités.

## **Chômage et crise mondiale**

La crise financière liée à la crise des *subprimes* dans le logement a évolué rapidement vers une crise économique mondiale. Cette crise économique a eu un impact très fort en Afrique du Sud. L'économie nationale s'est contractée (notamment dans le secteur manufacturier), les exportations ont plongé et entre octobre 2008 et le premier trimestre 2010, plus d'un million d'emplois ont été supprimés. Même après la reprise de l'économie sud-africaine, les emplois ont continué d'être supprimés, tant dans le secteur formel qu'informel.

On estime que chaque emploi sacrifié affecte cinq personnes qui en dépendent. Par extension, environ 5 millions de personnes ont sombré dans la pauvreté. Pour ces millions de personnes, la perte de l'emploi ne représente pas uniquement l'incapacité à subvenir aux besoins les plus basiques. Pour elles et leurs communautés, c'est aussi une perte de *dignité* qui les détruit. Sans emploi, ces millions de personnes ne peuvent ni se nourrir (d'autant qu'il y a trop de peu de terres disponibles), ni s'acquitter de leurs impôts. Cette main-d'œuvre potentielle, la ressource la plus productive, est gâchée. C'est pourquoi nous pouvons comparer le chômage à un virus qui a transformé nos communautés en lieux de peur et de misère dont la réalité quotidienne est faite de violence, d'abus et de criminalité. Ce sont les femmes, section la plus exploitée de la main-d'œuvre qui, en tant qu'infirmières, mères et jeunes filles, sont se retrouvent à porter la plus grande partie de ce fardeau.

## **La crise climatique**

Le changement climatique est un fait. Au XX<sup>ième</sup> siècle, la température moyenne à la surface de la Terre a augmenté de 0,6°C, le niveau des mers s'est élevé de 10 à 20 cm, les glaciers ont fondu partout dans des proportions importantes, la violence des cyclones dans l'Atlantique Nord s'est renforcée et les phénomènes climatiques extrêmes, comme les tempêtes, les inondations et les sécheresses, se sont multipliés.

Même si, demain, il n'y avait plus d'émissions de gaz à effet de serre, la température mondiale augmenterait probablement de 0,5°C de plus et le niveau des mers connaîtrait une hausse de 11 centimètres supplémentaires d'ici la fin du siècle. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de façon drastique si nous voulons éviter une hausse de 2 degrés de la température mondiale. On considère

qu'une telle hausse marquerait un point de non-retour avec des conséquences catastrophiques pour l'humanité et son environnement naturel.

L'Afrique du Sud est un pays en développement et fait face à de nombreux défis liés au sous-développement et à l'héritage de l'apartheid. Toutefois, cela ne peut constituer un frein à la lutte contre le changement climatique et les émissions très élevées des gaz à effet de serre, notamment le dioxyde de carbone (un polluant parmi de nombreux autres), produits de l'économie. L'Afrique du Sud est le 12<sup>ème</sup> émetteur au monde de dioxyde de carbone avec une production annuelle de 433 527 tonnes. La mise en service de deux des plus grandes centrales électriques au charbon, à Medupe et Kusile, va entraîner une forte hausse des émissions déjà très élevées de CO<sub>2</sub> par habitant. A elle seule, la centrale de Medupe rejettera dans l'atmosphère environ 30 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an, soit plus que les émissions de 130 pays réunis.

A l'échelle mondiale, l'économie sud-africaine est extrêmement dépendante de l'électricité, dont elle fait une consommation particulièrement importante, avec des niveaux comparables à ceux des pays industrialisés riches, comme le Royaume-Uni. Toutefois, la consommation domestique en représente une part minime. La plus grande partie de l'électricité est consommée par le secteur minier, la minéralurgie et les secteurs associés. Le charbon représente plus de 80% des besoins énergétiques primaires (50% transformés en électricité, 30% en pétrole).

La crise énergétique de 2008, qui a entraîné des pannes d'électricité répétées, et qui a mené à l'adoption d'un nouveau plan énergétique et d'un programme massif de construction pour augmenter la production d'électricité, offre un rôle marginal aux énergies renouvelables (génération et approvisionnement globaux). Comme d'habitude, il s'agit plus de business.

En réalité, ce changement de politique du gouvernement sud-africain nécessitera le soutien et la mobilisation générale de l'opinion publique, compte-tenu du poids du complexe de l'énergie minérale dans les décisions en matière de politique économique et énergétique. Ce poids est mis en évidence dans l'actuel *Integrated Resource Plan 2 (IPR, Plan de ressources intégrées)* qui détaille la stratégie énergétique de l'Afrique de Sud pour les vingt prochaines années. Ce plan surestime les besoins énergétiques du pays, tandis qu'il sous-estime les possibilités de réduction du gaspillage énergétique. En outre, ce plan confirme la place du charbon et souligne le rôle du nucléaire afin de subvenir aux besoins énergétiques du pays, tout en minimisant le potentiel des énergies renouvelables. Il est nécessaire d'adopter une autre perspective énergétique qui corresponde à une nouvelle voie de croissance orientée vers l'éradication de la pauvreté, des inégalités et du chômage.

## **Le climat et l'emploi**

L'Afrique du Sud peut créer de nombreux emplois dans le secteur du climat afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants et de contribuer à

réduire le chômage. Afin d'y parvenir, l'Etat doit prendre l'initiative et coordonner les efforts faits dans ce sens.

Les emplois pour le climat désignent les emplois qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement global. Bien que les emplois verts ne proviennent pas toujours du secteur du climat, nombre d'entre eux jouent un rôle-clé. La génération d'énergie solaire, éolienne, houlotrice et marémotrice ainsi que d'autres modes de génération d'électricité pourraient créer des emplois pour le climat. La construction d'un réseau de transports publics sûr et efficace qui permettrait de réduire le nombre de voitures et de camions sur les routes y contribuerait également. Autres secteurs de création d'emplois pour le climat : rénovation et isolation des bâtiments, transformation de l'agriculture industrielle, réforme des modes de production et de consommation et modifier (par la même occasion) l'intensité matérielle et hydrique ainsi que l'intensité énergétique de l'économie. Un nombre conséquent d'emplois pourraient être également créés dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation afin d'apporter au pays les savoirs nécessaires à la transition vers une future économie durable sobre en carbone, à forte intensité de main-d'œuvre et favorisant le développement social.

Pour pouvoir créer ces millions d'emplois pour le climat, il faut parvenir à mobiliser des millions de citoyens ordinaires à travers les syndicats, les mouvements sociaux et les associations. Une telle mobilisation offre la possibilité d'« apprendre rapidement par la pratique ». Le déclin général de la conscience sociale survenu lors de la transition post-apartheid peut être freiné grâce à l'engagement de ceux qui ont contribué à la fin de l'apartheid – le peuple – dans ce combat de notre époque : lutter pour un travail décent, lutter contre le changement climatique.

### **La campagne est concrète :**

Dit de façon abstraite, nous luttons contre un complexe financier d'énergies minérales sur lequel repose l'économie sud-africaine. C'est à cause de ce complexe que l'Afrique du Sud est l'économie à la plus forte intensité d'énergie au monde en termes de consommation énergétique rapportée au PIB par habitant. Cela a pour effet de bloquer ou d'occulter les opportunités de diversification de l'économie sud-africaine et de mener à un marché du travail basé sur une main-d'œuvre bon marché et non qualifiée. Depuis la fin de l'apartheid, ce processus a été largement reproduit ; aujourd'hui, il est en plus lié à des processus de financiarisation. Cela a d'une part renforcé la place de l'extraction minérale, d'autre part la désindustrialisation des secteurs manufacturiers. Et depuis 1995, l'Afrique du Sud connaît des pertes substantielles d'emplois. C'est donc dans ce contexte que notre campagne exige la création d'UN MILLION D'EMPLOIS POUR LE CLIMAT. Comme le rappelle la Campagne, il est possible de créer ces emplois grâce à la mise en place d'un secteur des énergies renouvelables, d'un système de transports publics, à la modernisation des bâtiments afin de les rendre efficaces d'un point de vue énergétique et au développement d'une agriculture reposant sur de petits exploitants. Nos revendica-

tions sont adressées à notre gouvernement qui se doit de créer ces emplois et l'environnement favorable à ces emplois.

La campagne en est encore à ses tout débuts. Nous avons réussi à faire en sorte qu'elle soit soutenue par des forces très diverses – fédérations syndicales, société civile, organisations confessionnelles etc. Cependant, nous n'avons pas réussi à convaincre le gouvernement d'investir massivement dans les énergies renouvelables. Le gouvernement poursuit dans la voie de l'énergie sale, avec la commande de deux des plus grandes centrales électriques au charbon et la planification de six centrales nucléaires, et envisage même l'exploitation de gaz de schiste par fracturation.

Les principaux acteurs de la Campagne sont des mouvements populaires : syndicats, mouvements sociaux qui organisent les mouvements des chômeurs et mouvements environnementaux.

**Sören Becker, Allemagne :**

# **La démocratie énergétique et l'extractivisme : thèse sur les formes alternatives d'organisation énergétique en Europe (et en dehors)**

L'avancée des énergies renouvelables en Europe semble être arrivée à un moment décisif. La question est de savoir ce qui constituera la colonne vertébrale des transitions énergétiques sur le continent : les énormes infrastructures dirigées par les entreprises et qui s'appuient sur la technologie des énergies renouvelables, ou bien une éventuelle approche à petite échelle, démocratique et décentralisée ?

Dans les niches d'un marché oligopole libéralisé, ce que nous appelons « les formes alternatives d'organiser le secteur énergétique » ont gagné du terrain : coopératives énergétiques, projets de la communauté de l'énergie, et fournisseurs d'énergie municipaux. Ce qui rend ces structures alternatives, c'est qu'elles remettent en question l'idée reçue selon laquelle les fournisseurs d'électricité privés devraient être les seuls acteurs du réseau urbain.

Ces formes d'organisation partagent plusieurs points communs : a) elles ont recours aux technologies des énergies renouvelables et inscrivent souvent dans leurs propres objectifs des mesures vertes et des objectifs de durabilité ; b) elles sont nées d'efforts communs ascendants, de réseaux locaux, de campagnes politiques, et cherchent à politiser de nouveau les secteurs énergétiques locaux ; et c) lorsqu'elles sont indépendantes, elles amenuisent la dépendance envers les grandes entreprises énergétiques ainsi que leur influence et par conséquent débloquent un potentiel de changement dans les géométries électriques relatives à l'énergie.

Néanmoins, leur caractère démocratique implique que a) elles doivent accorder des droits de citoyenneté dans les processus de participation de l'action collective de tous les groupes sociaux intéressés et concernés par leur opération ; b) l'étendue de leur prise de décision démocratique (ex-post légitimation contre les autorités décisionnelles efficaces dans des domaines tels que les investissements et les trajectoires générales) ; et c) la distribution équitable des gains et pertes - pas uniquement économiques - au sein de la communauté (et en dehors). Les deux principales

questions soulevées ici sont « qui peut être membre attiré, et par quel moyen légitime ? » et « au bénéfice de qui ? ».

Le caractère éminemment local et régional de ces organisations implique également une réorganisation du secteur énergétique en tant que tel. À l'inverse, leur caractère local comporte les dangers d'un « localisme perceptif ». En d'autres termes, les actions et l'attention pourraient s'atteler à faire avancer le projet local et à récolter les bénéfices qu'ils fournissent à leurs membres, tout en ayant des difficultés à inclure les répercussions en dehors de leur espace d'action de départ.

Tout cela rend ces formes alternatives en Europe promptes à ignorer l'impact environnemental et social négatif de l'extractivisme dans les pays du Sud. Leur utilisation des sources d'énergie renouvelable diminue la dépendance générale à l'énergie nucléaire ou fossile et, par conséquent, minimise les impacts environnementaux dévastateurs et les transformations du paysage provoqués par l'extraction de charbon ou d'uranium. Elle réduit également les émissions de gaz à effet de serre, et éradique la nécessité absolue de résoudre le problème des déchets radioactifs. D'un autre côté, la chaîne d'approvisionnement des technologies que ces structures utilisent manque souvent de transparence en ce qui concerne les impacts de l'extraction minière et de la transformation des matériaux nécessaires aux technologies des énergies renouvelables. Ces coûts sont rarement inclus dans le prix des technologies que paye l'utilisateur final, au bout de la chaîne d'approvisionnement.

Transférer ces projets vers les pays du Sud comporte non seulement les problèmes de contextes différents et met en question la faisabilité générale d'un échange d'idées à sens unique du Nord au Sud, mais doit aussi relever le défi de l'accès à la finance et à la technologie. Tandis que les coopérations Sud-Sud en termes de « technologies de l'énergie durable appropriées et accessibles financièrement » (Nations Unies) sont un domaine d'action émergent, le manque de capitaux et de financements pourrait constituer un sérieux obstacle à l'expansion de l'utilisation des énergies renouvelables et des formes alternatives d'organisation dans le secteur énergétique.

Si l'on substitue les méthodes de développement extractives par les questions de conception démocratique et de résultats équitables, ces dernières sont aussi importantes pour la mise en place de formes d'organisation alternatives dans le secteur énergétique que le défi du localisme perceptif.

**Many Camara, Mali :**

# **Les énergies renouvelables : alternative crédible et durable à l'exploitation d'uranium. Exemple de la Commune rurale de Faléa au Mali**

## **Contexte général de l'exploitation minière et énergétique au Mali**

**D**epuis une dizaine d'années, l'Etat malien, poussé par les institutions de Bretton Woods et les coopérations bilatérales des pays dominants du système capitaliste mondial, a mis en place une politique d'exploitation intensive et systématique des ressources minières et énergétiques au profit des multinationales. En effet, les objectifs affichés de cette option sont :

- d'accroître le niveau des finances publiques par une augmentation substantielle des recettes en devises ;
- de fournir des emplois aux populations et de permettre d'améliorer leurs niveaux de revenus ;
- de résorber le grave déficit énergétique du pays afin de promouvoir son développement ;
- d'assurer l'accès de la plus grande partie de la population du pays à l'énergie en quantité et à moindre coût.

Mais, dans la pratique, elle est destinée à :

- satisfaire les besoins d'approvisionnement en matières premières et aux ressources naturelles et énergétiques des pays occidentaux hautement industrialisés et des pays émergents ;
- offrir de nouveaux marchés pour les multinationales extractives ;
- permettre au capital financier international en crise de poursuivre sa course au profit maximal et toujours croissant. C'est, en l'occurrence, une aubaine pour la Banque mondiale qui offre des prêts alléchant aux pays demandeurs.

Ainsi, un cadre législatif et réglementaire (Code minier, décret portant processus d'Etude d'Impact Environnemental et Social) adapté aux intérêts des investisseurs capitalistes étrangers (avantages fiscaux, facilités douanières, assurance de rentabi-

lité des investissements, protection juridique des revenus contre les risques) mais inconnu des populations et paralysant pour l'Etat du Mali (coincé dans son double rôle d'actionnaire minoritaire et de régulateur, facteur très limitant de sa fonction régaliennne de protection et de promotion des droits de ses citoyens) a été institué. En outre, un système de décentralisation administrative et institutionnelle a été concocté et appliqué dans le but de désengager l'Etat et de l'affaiblir au point qu'il ne puisse pas contrôler efficacement le territoire national et piloter effectivement le processus de développement national. Les services techniques étatiques et les pouvoirs publics locaux étant dépourvus de moyens et de compétences techniques, les populations résidentes sur les sites d'exploitation ignorant leurs droits et en l'absence d'institutions ou structures indépendantes de surveillance et de contrôle, empêchant, de ce fait, tout développement de la gouvernance démocratique dans le secteur mines-énergie, toutes les conditions idoines sont réunies pour le pillage des ressources du pays par les multinationales.

Les conséquences inéluctables sont la destruction de la santé des populations résidentes, de l'environnement, de la biodiversité, des ressources vitales et des patrimoines culturels des communautés locales, l'accaparement de leurs terres ancestrales, des violations flagrantes et graves de leurs droits humains, leur exclusion et l'impossibilité pour elles de construire leur avenir

### **Conditions de mise en place du projet de mine d'uranium de la Commune rurale de Faléa**

La commune rurale de Faléa est une petite collectivité territoriale d'environ 400 km<sup>2</sup> située dans la partie sud-ouest du Mali et qui touche les frontières de la Guinée et du Sénégal. Elle regroupe 21 villages et hameaux. Sa population, en majorité jeune et féminine, est estimée à 17 000 habitants et se répartit entre les ethnies dialonké, malinké, peul et diakhanké. Dotée d'un climat est de type pré-guinéen, elle possède une faune et flore très riches, une grande biodiversité (sources intarissables, végétation luxuriante, forêts, grands animaux, quelques espèces protégées). Quasiment intouchée depuis l'indépendance en 1960, c'est une des dernières réserves naturelles du Mali. L'économie d'autosubsistance y domine, basée sur l'agriculture (céréaliculture, arboriculture) familiale, l'élevage traditionnel, l'orpaillage artisanal, la chasse, la pêche collective et saisonnière. Le mode de vie y est équilibré, socialement harmonieux et en symbiose avec la nature. Le brassage social, physique et culturel y a également permis le développement d'un patrimoine culturel (matériel et immatériel) riche et varié.

A partir 2007, suite à la découverte d'importants gisements d'or, de bauxite, d'argent, de cuivre et d'uranium, l'Etat malien a décidé mettre en place dans cette petite région de gigantesques projets industriels d'extraction minière couvrant la quasi-totalité du territoire communal. Aussi, a-t-il accordé des concessions à plusieurs sociétés minières, réduisant du coup les terres cultivables, empêchant l'accès des habitants à certaines de leurs zones d'activités et espaces de vie, enfin, entravant leur mode de vie habituel. Le consortium Rockgate Capital Corp-Delta Explora-



tion Inc, deux sociétés canadiennes basées à Ottawa, détiennent le permis d'exploration en vue d'y ouvrir la première mine d'uranium du Mali. A l'instar des autres projets miniers du pays, les opérations sont engagées sur le terrain sans consulter ni même informer les populations concernées, les collectivités territoriales (municipalité de Faléa, Conseil de Cercle de Kéniéba) et les services techniques locaux (agriculture, eau et énergie, environnement, etc.). Déjà, à cette phase exploratoire, le projet produit des impacts négatifs : pollutions des eaux, poussières contaminées, dégradation des terres et de la qualité des récoltes, la destruction des espaces sacrés (lieux de sacrifices et d'initiation traditionnelle, bois sacrés, cimetières, etc.)... Les autorités publiques locales et les services techniques missionnés par l'Etat n'ont que des connaissances très limitées sur l'exploitation minière industrielle. En plus, ils manquent notoirement de ressources financières et de moyens matériels. Quant aux populations, elles ne connaissent pas leurs droits comme elles sont stipulées dans le code minier malien, et encore moins l'existence et le fonctionnement d'un processus Étude d'impact environnemental et social devant se conclure, selon la loi, par une « consultation publique » officielle pour demander leur avis.

### **L'intervention citoyenne de l'Association des Ressortissants et Amis de la Commune de Faléa (ARACF)**

*La vision de l'ARACF* est basée sur son analyse articulée autour des trois idées :

- a) *les avantages miroités aux yeux citoyens sont illusoirs et constituent un leurre pour les populations locales.* En effet, les conditions géopolitiques du marché mondial des matières premières ne permettent pas au Mali d'assurer un accroissement significatif et constant de ses ressources financières. L'Etat malien, n'a aucune maîtrise sur ces filières et les échanges commerciaux internationaux. Il sera, inévitablement confiné dans un rôle d'exportateur dans des conditions très défavorables qui organisent en fait l'érosion de ses revenus et le pillage des ressources du pays. Le cas du Niger, son voisin, où principalement la société française Areva exploite de l'uranium depuis plus de quarante ans est éloquent et instructif. Sur toute cette période, ce pays n'a reçu que seulement 12 % de la valeur de l'uranium produit sur son sol et il figure, depuis deux décennies, dans la catégorie des « pays pauvres très endettés » !
- b) *Même si les activités minières demeurent encore spéculativement rentables, le nucléaire n'est pas une filière d'avenir.* L'énergie nucléaire répond à seulement 3% de la demande mondiale en électricité avec une tendance à la baisse. Les coûts de production et de gestion du nucléaire (sécurité, transport et enfouissement des déchets radioactifs, démantèlement des installations obsolètes, décontamination des sites) sont très élevés, en constante augmentation et tendent à devenir prohibitifs. Les agences de notation considèrent le nucléaire comme un secteur à risque très élevé. Les deux tiers des 31 pays nucléarisés du globe ont passé leur pic de génération d'électricité nucléaire et de grands pays industriels du secteur (l'Allemagne, la Belgique,

la Suisse, le Taiwan) ont déjà programmé leur retrait progressif. L'avenir est dans les énergies renouvelables, technologies propres par excellence, dans la sauvegarde et l'autosuffisance. Le Mali doit donc axer ses efforts sur la valorisation du potentiel en ressources énergétiques (hydroélectricité, énergies renouvelables) dont il est immensément doté;

- c) En sus de ses inconvénients incommensurables aux conséquences irréversibles, notamment sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité, l'exploitation d'uranium est une modalité de domination et d'exploitation capitalistes de notre pays, de pillage de ses richesses, de spoliation et d'exploitation inique du travail de ses masses laborieuses. Il est donc nécessaire et impératif pour les citoyens, leurs leaders communautaires et leurs élus d'engager la lutte pour arrêter ou empêcher la destruction du potentiel énergétique, des bases de vie et modes traditionnels de gouvernance (ressources naturelles, richesses culturelles, modes de gestion du patrimoine domaniale et foncier commun) et d'imposer la gouvernance démocratique dans le secteur mines-énergie comme dans le processus de développement tant à l'échelle nationale qu'au niveau local pour rendre celui-ci inclusif, juste et socialement équitable ;

Elle s'est donc mobilisée depuis 2010 pour aider les habitants et la municipalité de Faléa, le Conseil de Cercle de Kéniéba, les travailleurs du secteur minier et la société civile démocratique à mettre au point et à appliquer une stratégie de résistance et de riposte.

Son action vise les objectifs suivants :

- empêcher l'ouverture de la mine dans la Commune Rurale de Faléa ;
- lutter contre le pillage des richesses locales et l'exploitation du travail des habitants dans la Commune Rurale de Faléa et dans le Cercle de Kéniéba ;
- instaurer une gestion démocratique, juste et équitable des revenus générés par l'activité sociale dans l'ensemble des douze communes du Cercle de Kéniéba.

Sa stratégie consiste en quatre volets :

- a) la mobilisation des masses villageoises, des orpailleurs, des leaders communautaires, des associations et des élus par diverses activités de sensibilisation, d'information, de communication et de formation sur le secteur minier, les droits et les moyens de défense ;
- b) l'initiation des alternatives économiques, écologiques et durables à l'exploitation d'une mine d'uranium ;
- c) la mise en lien de la résistance des acteurs de Faléa et de Kéniéba avec le mouvement social alternatif malien (CAD-Mali, FORAM, MSV, AME...) et les luttes des associations citoyennes, organisations, courants politiques, mouvements de résistance et de riposte au capitalisme en Afrique et en Europe ;
- d) l'utilisation de l'outil radio, de la presse écrite et des rencontres entre acteurs en luttes comme moyens efficaces de communication, de conscientisa-

tion, de mobilisation, de construction de solidarité, de mise en visibilité de l'action de l'ARACF et de ses partenaires (Fondation Rosa Luxemburg...).

Ses réalisations majeures :

Grâce à la solidarité de quelques partenaires comme la Ville de Genève, le Département de la santé et de l'assainissement de la Ville de Zürich, le Département de la Solidarité internationale du Canton de Genève, le Groupe des Verts Europe- Ecologie au Parlement Européens et la Fondation Rosa Luxemburg, l'intervention citoyenne de l'ARACF a permis:

- la création d'une coordination des associations de femmes, la redynamisation de l'association des jeunes et la mise sur pied d'une coordination des 21 villages du territoire communal. Toutes ces organisations ont déjà exprimé publiquement leur opposition catégorique à l'ouverture d'une mine d'uranium dans la circonscription administrative de Faléa et se préparent au débat public qui les confrontera au Gouvernement du Mali et aux compagnies minières lors de la « Consultation publique » prévue par la loi malienne ;
- la réalisation du « point zéro radiologique », la formation et mise en place d'une équipe locale de surveillance et de mesure de la radioactivité sous l'assistance scientifique du laboratoire nucléaire indépendant de la CRIIRAD de Valence (France) ;
- la mise en place d'une radio communautaire pour diffuser l'information et *des*
- connaissances sur l'extraction minière, le cadre légal et les droits des citoyens dans les quatre langues parlées par les populations (djalonké, malinké, peulh et diakhanké), donner un outil d'expression aux populations concernées et servir aux autres activités de développement (éducation, santé, hygiène-assainissement, etc.);
- la création d'une unité de communication téléphone et internet par satellite afin de permettre la communication avec l'extérieur de la Commune de Faléa qui est très enclavée et d'alerter services techniques, institutions scientifiques, autorités administratives et politiques, réseaux de solidarités en cas de besoin ;
- des formations pour les acteurs locaux (populations, associations, orpailleurs artisanaux, élus, radios locales) ;
- la mobilisation des élus de l'ensemble des 12 communes du Cercle de Kéniéba autour de la défense et la préservation de l'environnement et de la biodiversité ;
- la réalisation d'une mission européenne d'information et de conseil technique et scientifiques aux acteurs maliens à tous les niveaux (populations, départements techniques, autorités politiques) ;
- la négociation d'une convention officielle de partenariat avec le Ministère des Mines et les compagnies minières pour l'implication de l'ARACF et de la mu-

nicipalité de Faléa dans le suivi des activités d'exploration et de prospection et tout le processus de mise en œuvre du projet de mine d'uranium ;

- la rédaction et la signature par l'ensemble des maires des douze communes et le représentant (Premier Vice-président) du Conseil de Cercle de Kéniéba d'un mémorandum adressé au Gouvernement malien exigeant l'abandon du projet de mine d'uranium à Faléa, la protection de l'environnement et la promotion de la biodiversité dans la région ;
- l'organisation à Bamako, en collaboration avec IPPNW (Internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, Prix Nobel 1985) d'une conférence internationale sur le thème « Uranium, Environnement et Santé » ;
- la conclusion d'une convention de partenariat stratégique avec le Conseil de Cercle de Kéniéba ;
- la mise en place d'une plateforme politique de lutte contre la destruction de l'environnement, de la biodiversité, du patrimoine culturel, et le pillage par l'exploitation minière dans le Cercle de Kéniéba ;
- la mobilisation de la société civile alternative du Mali (CAD-Mali, FORAM, MSV, AME...), l'amorce du renforcement de la construction du réseau africain d'échanges et de solidarité sur la thématique de l'uranium (African Uranium Alliance) et l'initiation d'un cadre d'échanges et de solidarité entre la société civile du Niger (GREN, ROTAB, CODDAE) et celles de Faléa, de Kéniéba et du Mali en général ;
- le démarrage de la constitution d'un front uni des médias de proximité à l'échelle du Cercle de Kéniéba à travers la création d'un réseau local à même d'assurer l'accès à l'information et sa transparence, la prise de parole directe par les populations, l'interpellation et le débat démocratique ;
- la préparation et la mise en route de quelques alternatives économiques viables, soutenables et durables:
  - un programme de renforcement des capacités des femmes par le solaires (fours solaires, éclairage domestique par le solaire, etc.) ;
  - un projet d'orpaillage artisanal écologique (extraction du minerai avec un concentrateur à spirales, sans utilisation de produits chimiques) ;
  - un projet de captage de l'eau de source avec un équipement solaire et mise en bouteille par nano filtration (sans aucun recours au traitement chimique) dans le cadre d'un appui à la création d'une régie municipale de distribution de l'eau. Une étude géophysique d'identification des lieux de captage et des analyses la qualité de leurs eaux ont été réalisées ;
  - un projet pilote de développement de la filière bambou. Le site de Faléa doté d'un énorme potentiel de bambou offre un lieu propice d'application de cette démarche. . On pourrait développer une filière à partir de cette ressource naturelle locale : agriculture – transformation – commercialisation – construction. Il s'agira d'approvisionner les marchés locaux et régionaux et de ramener la valeur ajoutée au niveau des acteurs villageois afin de protéger la production local contre le marché international. Le projet s'appuiera sur la mise en place d'un centre de formation professionnelle de qualité aux métiers du bambou : agriculteurs et coupeurs de bambou, ouvriers de l'industrie (transformation en atelier), ouvriers de maîtrise

d'art, architectes de constructions en bambou associé à des matériaux locaux.

Ces différentes alternatives économiques associent plusieurs avantages :

- fournir de l'énergie propre et accessible pour les populations ;
- offrir du travail au plus grand nombre possible d'habitants de la Commune et de la région;
- augmenter les revenus ;
- maintenir ou ramener la valeur ajoutée au sein de l'économie locale et améliorer les conditions de vie des communautés résidentes ;
- préserver la santé des populations locales, l'environnement et la biodiversité ;
- assurer une formation professionnelle de qualité et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des acteurs du développement local ;
- garantir une chance d'appropriation et de pérennisation des projets par les populations.

Les insatisfactions :

En dépit des résultats significatifs obtenus, l'ARACF a rencontré de nombreuses difficultés liées principalement aux agissements du lobby nucléaire et à l'extrême faiblesse d'un Etat corrompu. En conséquence :

- les contrats et cahiers de charges ne sont toujours pas communiqués par l'administration minière aux autres acteurs concernés par l'exploitation minière.
- le délai de dépôt du rapport de l'EIES n'est pas non plus rendu public ;
- aucune information indicative sur la date probable de tenue de la « consultation publique » officielle n'est donnée à la municipalité et à la sous-préfecture de Faléa, aux autorités coutumières, aux leaders communautaires, aux associations et à la presse;
- à ce jour, les compagnies minières n'ont pas daigné évaluer les impacts des opérations d'exploration et de prospection et communiquer leurs résultats aux autres acteurs du secteur minier.

Les perspectives :

Suite à la crise sécuritaire et territoriale liée à faillite de l'Etat démocratique de façade et de la classe politique dirigeante, corrompue et suppôt du système capitalisme international financiarisé, le Mali est actuellement sous occupation militaire étrangère et mis sous tutelle politique des impérialismes français, européen, américain et de leurs alliés. Afin de masquer cette réalité, un état d'exception a été instauré, un système de répression des opposants et contestataires se déploie et des élections- alibi sont en préparation en vue de maintenir le même personnel politique servile. Dans ces conditions, la justice sociale, les droits humains, les principes élémentaires de la démocratie, la souveraineté du Mali et la volonté populaire de ses citoyens risquent très sérieusement d'être piétinés et sacrifiés sur l'autel de la soif de profit inextinguible des investisseurs capitalistes internationaux.

Face à ces enjeux cruciaux et vitaux, les efforts de l'ARACF et de ses partenaires seront essentiellement portés sur :

- la poursuite du renforcement des capacités des acteurs en lutte par l'information, la sensibilisation, la formation, l'aide à la mobilisation et à l'organisation ;
- l'extension de l'action de défense et de riposte au niveau sous-régional, en particulier par la construction d'une alliance sous-régionale Guinée, Mali, Sénégal, Mauritanie pour la protection de la Falémé et du bassin versant du fleuve Sénégal exposés aux risques de pollution chimique et de contamination radioactive ;
- l'impulsion et à l'accompagnement jusqu'à son aboutissement de la dynamique démocratique locale et régionale en cours (notamment par l'aide à la préparation des paysans, artisans, orpailleurs, travailleurs du secteur minier, leaders coutumiers, organisations citoyennes et élus pour une participation effective et efficace à la future « *consultation publique* » préalable à l'octroi du permis environnemental et du permis d'exploitation de la mine d'uranium, l'appui à la municipalité de Faléa dans l'organisation d'une *consultation démocratique des citoyens*) ;
- sa connexion avec toutes les résistances sociales et politiques qui se développent en milieu rural et dans les villes des autres régions de notre pays (collectifs de défense des terres agricoles, des couloirs d'orpaillage traditionnel, du patrimoine culturel, syndicats de travailleurs, associations de producteurs artisanaux, etc.), dans le but de les soutenir, de les renforcer et de les amplifier ;
- le développement de l'alliance et la construction de coalitions pour l'action avec les acteurs et les mouvements sociaux et politiques en lutte contre l'injustice, la domination et l'exploitation, pour le changement démocratique des politiques officielles actuelles et le contrôle populaire effectif sur la gestion des ressources collectives et publiques au Mali, dans la sous-région et dans le reste du continent africain (généralisation et intensification des activités d'échanges et de renforcement mutuel avec les organisations des autres localités maliennes, de pays africains, voisins ou lointains) ;
- le renforcement des liens avec les mouvements citoyens de solidarité internationale, les partis et courants politiques ou institutions démocratiques et progressistes d'Europe et des autres continents.

## **Conclusion :**

Au lieu du développement du nucléaire le choix, la priorité et l'urgence qui s'imposent aujourd'hui au Mali, singulièrement dans la Commune Rurale de Faléa, se résument au contraire à l'expansion des énergies renouvelables et socialement viables, comme l'éolienne, l'énergie solaire et les énergies liées à la biomasse. Il s'agit surtout de préserver l'intégrité des terres, du sous-sol, du patrimoine artistique et culturel des communautés, de lutter contre le pillage des richesses naturelles du pays, la spoliation et l'exploitation capitalistes des travailleurs avec son cor-

tèges d'injustices et de s'atteler à une mise en valeur du potentiel énergétique national au profit du pays et de ses citoyens. La souveraineté de l'Etat et des pouvoirs publics, la mobilisation et la participation des citoyens à travers leurs différentes formes d'organisation à la gouvernance démocratique dans le secteur mines-énergie sont nécessaires, indispensables et déterminantes pour le succès de cette option politique et stratégique.

Many Camara, Chargé des relations extérieures, ACRAF, Mali



# Alexis Charitsis and Geo Velegrakis, Grèce : Le secteur de l'énergie en Grèce : industrialisation, privatisation et résistance sociale

## La période d'industrialisation et étatique (des années 1950 au milieu des années 1990)

La fondation de l'entreprise PPC (Public Power Corporation), en août 1950, est le premier jalon de l'histoire du secteur de l'électricité en Grèce. Comme l'affirme le ministre de l'Énergie : « le secteur de l'électricité relève exclusivement de la sphère d'influence du gouvernement ». Les efforts consentis pour électrifier et industrialiser un pays fortement détruit – après neuf années de guerre (Seconde Guerre mondiale et guerre civile) – ont été, au fil des décennies et jusque dans les années 1990, principalement basés sur un vaste programme de dépenses publiques dans le secteur de l'électricité : le développement du réseau électrique PPC et l'exploitation des stocks de lignite (terme généralement employé pour « carburant national » dans le débat public).

Au même moment, dans les années 1970 et 1980 et en plein essor de la construction et de l'industrie, un important programme public destiné à exploiter les ressources minérales du pays est mis sur pied. L'exploitation éventuelle des gisements de pétrole en mer Égée fait, en outre, l'objet d'un débat public, mais n'est mise en œuvre que dans une faible mesure.

Sur le plan politique, il convient de souligner le large consensus des forces politiques du pays (dans tout le spectre politique) à l'égard de cet effort national de « développement économique par l'industrialisation ». La doctrine idéologique de la « croissance à tout prix » domine, même à gauche. D'aucuns diront que cet attachement historique de la gauche à un modèle de développement productiviste a laissé des traces idéologiques importantes et anime encore aujourd'hui le débat interne et entre la gauche et les mouvements sociaux quant au développement et au processus de production.

Les débats concernant les problématiques environnementales, la décroissance, un modèle de développement alternatif de transformation socio-écologique, etc. sont pratiquement inexistantes jusqu'à la fin des années 1980. Un secteur public fort, la production d'une énergie bon marché et facilement accessible pour la grande majorité de la population, et l'introduction d'un programme écologique dans le débat



public conduisent à un développement assez lent de mouvements sociaux concernant les problématiques environnementales et énergétiques (par rapport aux autres pays européens). Alors que la résistance sociale préoccupée par d'autres aspects de la vie sociale tels que l'éducation, la santé et le bien-être existait auparavant, les mouvements écologistes se développent à un rythme beaucoup plus lent, à l'exception des mouvements antinucléaires du début des années 1980.

Les années 1980 voient s'opérer un changement de l'attitude publique vis-à-vis des problématiques environnementales, au moment où le problème urgent de la pollution atmosphérique à Athènes est au centre du débat public. Il faut attendre la dernière décennie pour voir se développer un point de vue plus politique en matière d'écologie et de production, de distribution et de consommation d'énergie. A l'époque, l'ordre du jour a changé : privatisation du secteur de l'énergie, mise en œuvre de vastes projets d'exploitation minière quel que soit l'impact sur les communautés locales et forte augmentation des prix de l'énergie combinée aux politiques d'austérité sans précédent de la « memorandum era ».

### **La période de déréglementation et de privatisation (du milieu des années 1990 à 2010)**

La déréglementation du secteur de l'électricité et la privatisation des principales entreprises énergétiques publiques débutent vers le milieu des années 1990 en Grèce. Il est à noter que, vu le contexte politique général du pays et contrairement à la plupart des pays d'Europe occidentale, le secteur de l'énergie en Grèce est resté sous un contrôle gouvernemental fort pendant une période beaucoup plus longue. C'est pourquoi, lorsque la vague de réformes néolibérales atteint la Grèce dans les années 1990, elle offre de nombreuses opportunités aux capitalistes nationaux et internationaux.

Ce long processus de transformation économique et sociale se justifie idéologiquement par la notion selon laquelle « la Grèce doit être modernisée afin d'intégrer le noyau dur de la zone euro ». Cet « effort national », encouragé par les principaux partis politiques et les médias grand public, bénéficie d'un large soutien de la part du public. Lors de l'arrivée de nouveaux acteurs privés sur le marché de l'électricité et de la privatisation partielle de sociétés d'énergie, ces politiques rencontrent donc une résistance sociale limitée dans le secteur de l'énergie. La domination idéologique des politiques néolibérales au cours de cette période explique pourquoi même la forte hausse des prix de l'électricité n'a pas engendré de troubles sociaux majeurs.

### **La Grèce en période de mémorandum (2010 à aujourd'hui)**

Cette période se caractérise par la mise en œuvre de politiques d'austérité rigoureuses imposées principalement par le FMI, la Commission européenne et la Banque centrale européenne (ensemble d'experts plus généralement connus sous le nom de « Troïka »). Ces politiques d'austérité ont pour principal objectif ce que

l'on appelle la « dévaluation interne », couvrant tous les aspects de la sphère économique et sociale. Trois ensembles de mesures ont été imposés à ce jour. Ils visent :

- une diminution sans précédent des salaires, des pensions et des avantages sociaux ;
- l'introduction d'un large programme de privatisation des biens communs et des services publics ;
- la promotion d'un programme de « projets de développement accéléré » qui encourage les investissements privés massifs en contournant les réglementations constitutionnelles et législatives en matière de travail et d'environnement.

### **Extractivisme : pourquoi ici et maintenant ?**

La Grèce fournit actuellement une étude de cas cruciale pour l'économie politique et l'extractivisme. Ce pays de l'hémisphère nord et de la zone euro est confronté à une grave crise économique et sociale, tel l'épicentre de la crise économique mondiale. Le capital transnational et les institutions financières internationales comme le FMI considèrent la Grèce comme un Etat « riche en ressources, mais pauvre en liquidités et endetté ». Dans ce contexte, une série de choix politique se dégage : le pays endetté s'adapte structurellement aux exigences du FMI ou d'autres institutions multinationales, vend des terres et des ressources publiques au capital transnational et national et, en fin de compte, organise une « violence légitime de l'Etat » pour contrer la résistance sociale.

Comme le précise la littérature sur le sujet : « la crise abaisse les coûts en : réduisant le coût du travail (dévaluation des salaires et de la valeur de la santé des travailleurs) mis en œuvre dans les activités d'extraction ; réduisant les coûts d'opportunité de l'extraction ; réduisant la résistance sociale ; minimisant les coûts générés par le report des projets ; et, en réduisant les coûts monétaires des externalités et la valeur monétaire des impacts (la santé « poor sell cheap », les impacts visuels ou environnementaux n'ont plus tellement de valeur) ».

En Grèce, un pillage a débuté sous le prétexte de la crise économique et de la dette. Il s'articule autour de la privatisation des biens communs et des services publics. De nombreux « investisseurs », aidés par le gouvernement et dénués de tout esprit de planification, de protection de l'environnement, de respect des citoyens et de la nature, promeuvent un « développement » catastrophique pour la population et profitant uniquement au capital national et international.

Comme la Troïka l'a ouvertement déclaré, la Grèce sert actuellement de cobaye à toute l'Europe du Sud. Le succès de ce projet d'austérité de grande envergure en Grèce entraînera sa mise en œuvre dans d'autres « maillons faibles » de l'UE. Ce processus est déjà en cours. La résistance à ces politiques en Grèce est donc cruciale pour tous les pays d'Europe.

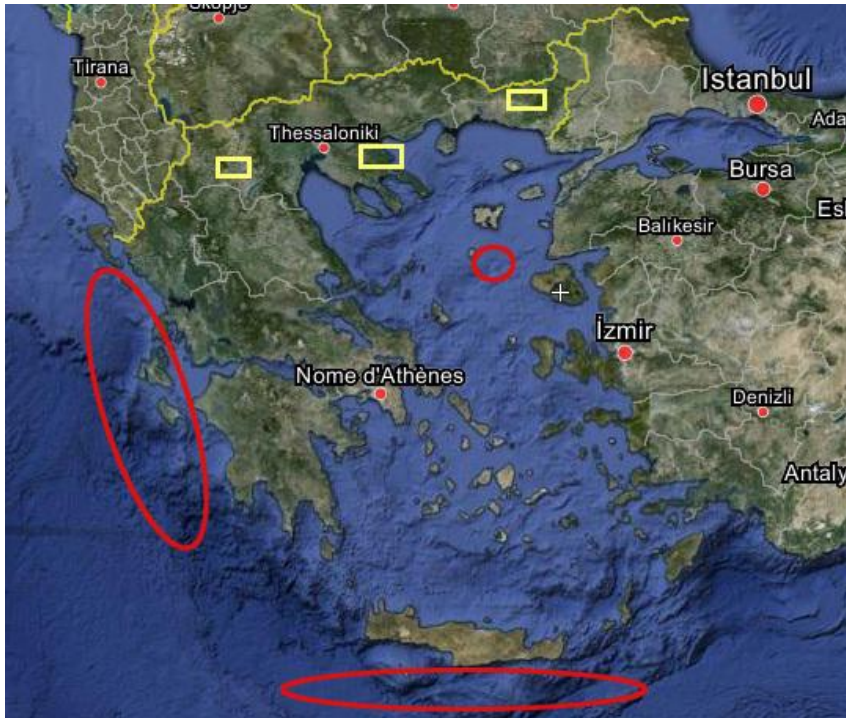


Figure 1 : sites intéressants pour les activités minières en Grèce

## Deux études de cas phares

### A. Industrie de l'or dans le nord de la Grèce

Les mines d'or situées dans le nord de la Grèce, et en particulier celles de Chalcidique, offrent un bel exemple de « développement » représentant un scandale environnemental, économique et politique moderne (au cours des dernières années de mémorandum en Grèce). Destination touristique très populaire, Chalcidique est une péninsule nichée dans le nord de la Grèce. Elle regorge de paysages naturels diversifiés et biologiquement importants. Les montagnes y alternent avec les forêts, la mer et les plages. Outre le tourisme, l'économie locale repose sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'apiculture et la sylviculture.

Depuis de nombreuses années, la question de l'exploitation minière est au centre de l'attention à Chalcidique. Cela fait plusieurs décennies que les choix politiques et les intérêts économiques tentent d'instaurer une « monoculture » économique, où l'économie locale dépendrait entièrement des mines.

L'Etat grec a vendu à la société (une collaboration entre le Canadien El Dorado Gold Corp. – 95 %<sup>1</sup> et la Greek Hellas Gold S.A. – 5 %) une zone de plus de 30.000 hectares (forêts ancestrales et propriété des anciennes mines) pour 11 millions d'euros

<sup>1</sup> Production d'or de 705.000–760.000 oz ; coûts d'exploitation de 515 \$-530 \$/oz ; coûts totaux en liquidités de 585 \$/oz ; dépense en capital de 648m \$ (410 \$ opérations ; 238 \$ projets) ; trésorerie et équivalents de trésorerie de 810m \$ fin 2012.

à peine.<sup>2</sup> La société a été démantelée peu après ; la société a réalisé un bénéfice de 2 millions d'euros en vendant les droits d'exploitation de Chalcidique à une autre société.

Le plan d'investissement comprend la mine existante de « Mavres Petres », une nouvelle mine à ciel ouvert et souterraine à « Skouries », une mine souterraine à « Olympiada », un tunnel souterrain de 8,5 kilomètres pour le transport du minerai (Olympiada – Madem Lakkos), une usine métallurgique de cuivre et d'or, une usine d'acide sulfurique (1000 t/j), quatre sites de déversement et de stockage des résidus miniers, un port industriel, des réservoirs de stockage et l'exploration de 14 autres zones minières potentielles. Le plan prévoit l'extraction de 380 millions de tonnes durant les 25 prochaines années, alors qu'à peine 33 millions de tonnes en ont été extraites à ce jour.

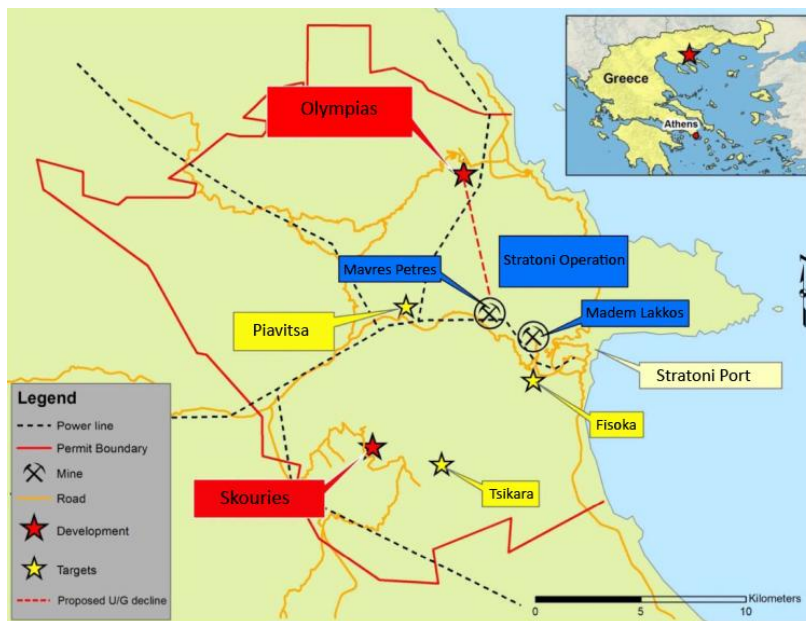


Figure 2 : Potentiel minier du district de Chalcidique selon les investisseurs

Alors que le gouvernement, une partie des gouvernements locaux<sup>3</sup>, les médias<sup>4</sup>, et les institutions internationales (FMI, Banque centrale européenne) encouragent avec enthousiasme l'extractivisme, qu'ils considèrent comme un modèle de développement « win-win », ses impacts sociaux, spatiaux, écologiques et politiques pour la région s'avèrent extrêmement problématiques. Selon des instituts scientifiques indépendants, l'Étude de l'Impact Environnemental (EIE) de l'entreprise, approuvée

<sup>2</sup> Il est intéressant de retracer l'historique de la propriété des mines d'or au cours du 20e siècle : on constate une alternance constante entre la propriété privée et publique avec peu ou pas de revenus pour le secteur public.

<sup>3</sup> Le maire de la municipalité de la zone touchée est un ancien ministre des Finances impliqué dans un scandale de corruption il y a 10 ans.

<sup>4</sup> Le propriétaire de Hellas Gold est l'un des investisseurs majeurs en Grèce. Il détient la plus grande entreprise de construction et plusieurs médias nationaux, notamment des chaînes de télévision et des journaux.

par le gouvernement grec en juillet 2011, pose de nombreux problèmes : lacunes dans la documentation, données scientifiques incomplètes, méthodologies problématiques, écarts par rapport aux procédures de la Commission européenne et mauvaise interprétation des limites statutaires de polluants.

En théorie, l'exploitation minière ne peut être durable que si elle n'altère pas le caractère d'une région et ne peut être une activité de développement que si elle est menée dans l'intérêt général de la société. Cela suppose l'assurance de l'intérêt public, l'existence de mécanismes d'inspection fiables et une prédominance à long terme des avantages globaux par rapport aux impacts négatifs. La question est de savoir si ces critères sont respectés dans le cas de Chalcidique.

Contrairement à la majorité des pays développant des activités minières, la Grèce n'a pas prévu de droits miniers (redevances). En vertu du code minier grec rédigé pendant la dictature militaire (années 1970), l'Etat grec n'a pas le droit de percevoir des redevances sur les bénéficiaires, la production et la vente de minéraux. Selon le ministre de l'Environnement signataire du permis (M. Papaconstantinou), le profit de l'Etat grec proviendra de l'imposition des travailleurs, de la TVA et des cotisations sociales.

L'extractivisme est, toutefois, remis en question vu l'essor des protestations contre l'extraction minière. Ces manifestations ne sont pas purement locales, mais sont récemment devenues le principal mouvement social et la principale source de conflits sociaux en Grèce. Les collectivités locales, de plus en plus touchées par l'exploration et l'extraction à Chalcidique et dans le nord de la Grèce en général<sup>5</sup>, mènent un mouvement social qui met en doute et conteste ce modèle de développement basé sur l'extraction. Le mouvement social est soutenu par des partis et organismes de gauche ainsi que des groupes d'anarchistes et d'autonomistes, des ONG, des organisations environnementales et par la plupart des collectivités locales voisines. Le succès du mouvement social est dû à l'intégration de cette question dans le débat politique public, à l'organisation et à l'information des personnes directement touchées et à l'acquisition de connaissances techniques, économiques et politiques solides et stables à ce sujet – pour agir et contester les plans de développement de l'entreprise.

D'autre part, le capital privé tente d'utiliser les médias pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de cet investissement, présenté comme « un moyen de nous sortir de la crise économique et de nous conduire sur la voie du développement ». L'Etat fait, en outre, usage de la violence « légitime » pour contrer la résistance sociale. Les forces de police collaborent avec les sociétés de sécurité privées pour protéger les installations de l'entreprise, tandis que les forces spéciales de la police sont presque quotidiennement confrontées à des manifestations dans les régions voisines. Elles ont recours à des bombes lacrymogènes, des balles en plastique, des tests ADN et d'autres moyens pour effrayer la population.

---

<sup>5</sup> Outre Chalcidique, l'autre grande étude de cas minière concerne la région de Thrace située dans le nord de la Grèce. El Dorado Corp. a acheté d'importantes zones pour y exercer des activités minières aurifères. L'opération est prise en charge par Thrace Mines S.A., détenue à 100 % par El Dorado.



Enfin, l'Etat joue un rôle clé dans l'introduction de politiques extractivistes étant donné qu'il encourage, d'une part, les investissements dans ce secteur, en dépit des préoccupations au sujet de l'existence d'un revenu direct pour l'économie publique, et qu'il soutient et organise, d'autre part, les « opérations spéciales » de la police afin d'étouffer les doléances de la population et les résistances futures à l'égard des « projets de développement et de dévaluation ».

## **B. Recherche et exploitation des hydrocarbures en eaux profondes**

L'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en eaux profondes et des gisements de pétrole sont la nouvelle « grande idée nationale » pour le développement économique et le remboursement de la dette.

La conception publique actuelle concernant les éventuelles réserves de pétroles et de gaz naturel et leur valeur commerciale potentielle est façonnée par différents acteurs : la « Troika » (prêteurs), le gouvernement et les médias grand public « toujours prêts à manipuler les faits ». Des théories non scientifiques sont véhiculées auprès du public dans le but de projeter une image erronée et scientifiquement non fondée des réserves potentielles. Certains spéculateurs suggèrent même que les revenus potentiels provenant de l'exploitation des réserves pourraient atteindre le niveau de la dette publique, actuellement le plus élevé (par habitant) dans la zone euro. L'ensemble du projet est utilisé sur le plan politique pour détourner le débat public de la crise économique et des politiques d'austérité, imposées au peuple grec. Les implications géopolitiques sont énormes dans la mesure où l'intention d'explorer et d'exploiter les réserves potentielles de pétrole en mer Égée a déjà engendré des tensions avec la Turquie voisine.

Dans ce contexte, il est intéressant de noter que, contrairement au mouvement social qui s'est développé dans le cadre de l'autre projet majeur d'extractivisme en Grèce (mines d'or dans le nord de la Grèce), les projets de recherche et d'exploitation du pétrole et des hydrocarbures n'ont, à ce jour, rencontré qu'une résistance sociale limitée. La tentative du gouvernement et des médias grand public de rétablir le consensus social rompu concernant la nouvelle « idée nationale » est, dans une certaine mesure, une réussite. D'autre part, une partie de la gauche ainsi que des mouvements environnementaux/sociaux essaient d'orienter la discussion dans un cadre différent : l'extractivisme en contradiction avec un modèle de développement socialement et écologiquement juste, avec des implications géopolitiques générant des tensions avec les pays voisins, incompatible avec les principales activités économiques des zones concernées (agriculture et tourisme), générant des revenus limités pour le grand public, impliquant la déréglementation et des procédures accélérées pour les entreprises multinationales, et la vente des biens publics.

Contrairement à la problématique des mines d'or, ce projet n'en est qu'à ses balbutiements et la bataille qui doit être menée par les mouvements sociaux est avant tout idéologique.

Roeline Knottnerus, Hollande :

# Les politiques européennes en matière de commerce et d'investissement avec l'Afrique et lien avec les politiques liées aux ressources<sup>1</sup>

## Titre diapo 1

Les matières premières jouent un rôle majeur dans la politique d'investissement et de commerce de l'UE. Cette dernière dépend considérablement de l'importation de matières premières et en consomme plus que n'importe quelle autre région du monde.

L'UE est dépendante de « matières premières stratégiquement importantes » telles que les métaux dits *high-tech* comme le cobalt, le platine, le titane, et des sols rares, ainsi que d'autres matières premières comme le bois, les produits chimiques, et les peaux.

L'UE voit une compétition accrue pour ces matières premières stratégiques se développer dans les économies émergentes comme le Brésil, l'Inde, et en particulier en Afrique, la Chine. Le sentiment d'urgence ressenti par l'UE de garantir son approvisionnement est d'autant plus alimenté par les plaintes de l'industrie européenne concernant « le nationalisme croissant des ressources ». L'industrie se plaint des gouvernements, qui augmentent les redevances et les taxes sur les profits réalisés par le secteur minier. Elle dénonce aussi les mesures gouvernementales visant à limiter la mainmise étrangère sur les projets, ainsi que d'autres mesures destinées à stimuler les entreprises locales, incluant des clauses établissant que les matières premières devraient être davantage transformées au sein du pays, afin de maximiser les profits de la juridiction locale.

L'industrie européenne dénonce le caractère contre-productif de ces mesures, ces dernières permettant aux pays de conserver un certain contrôle sur leurs ressources au nom de leur propre développement industriel, escaladant ainsi la chaîne de valeur et développant des industries naissantes.

---

<sup>1</sup> Voir PPT présentation de Roeline ici:

[http://rosalux-europa.info/userfiles/file/Raw\\_materials\\_WSF2013\\_ppt.pdf](http://rosalux-europa.info/userfiles/file/Raw_materials_WSF2013_ppt.pdf)

Leur volonté d'éliminer ces mesures se reflète clairement dans les politiques d'investissement et de commerce.

## **Diapo 2**

L'initiative sur les matières premières est le principal document politique étayant la politique de l'UE sur les matières premières.

Lancée par la Commission européenne, elle a pour but de garantir aux entreprises et à l'industrie européennes un approvisionnement durable en matières premières.

L'initiative sur les matières premières a été élargie par la Communication de 2011 intitulée « Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières », qui couvre les priorités en termes de matières premières dans toutes les politiques de l'UE, dont celles concernant les marchés financiers, le développement, l'industrie, les relations extérieures et le commerce.

Garantir un accès équitable aux ressources extérieures à l'Europe s'inscrit également dans les politiques de l'UE à plus grande échelle, comme la stratégie Europe 2020, qui est la stratégie de croissance de l'UE pour les années à venir.

## **Diapo 3**

L'IMP repose sur trois piliers :

- L'accès aux matières premières sur les marchés mondiaux dans des conditions correctes ;
- Un approvisionnement durable en matières premières de sources européennes ;
- Réduction de la consommation européenne de matières premières primaires.

Conformément aux exigences de l'industrie européenne de s'assurer un accès illimité au marché et une présence physique à l'étranger, dans un monde où les chaînes d'approvisionnement sont toujours plus mondialisées, l'attention se porte principalement sur l'accès aux marchés des matières premières étrangers. L'UE utilise tant sa politique commerciale que celle liée à l'aide pour exiger des concessions contre un traitement préférentiel.

## **Diapo 4**

La diplomatie des matières premières est incorporée à toutes les négociations commerciales de l'UE. Les éléments clés que l'UE souhaite traiter pour garantir son accès sont ce qu'elle appelle la « prolifération de mesures gouvernementales qui mettent à mal le commerce international des matières premières », notamment les taxes à l'exportation et les « règles d'investissement restrictives ». Aux yeux de l'UE, la protection des investissements est une arme importante pour mettre fin à toute



politique protectionniste non voulue concernant les investissements étrangers, et pour s'assurer l'accès aux ressources naturelles des pays qui en regorgent sur un pied d'égalité avec les acteurs nationaux.

De par sa richesse en ressources, l'Afrique est une région de plus en plus stratégique, tant pour les pays développés qu'émergents.

Document de l'ECDPM : l'Afrique abrite 30 % des ressources naturelles mondiales et produit plus de 60 métaux et minéraux. Cependant, sa part dans la production mondiale et dans l'exportation vers l'UE de matières premières cruciales est limitée. Il y a un potentiel de production accrue à exploiter=> L'UE veut s'assurer sa part du gâteau.

Par conséquent, l'accès aux matières premières est une priorité du Plan d'action 2011-2013 de la stratégie commune UE-Afrique. L'UE vend à l'Afrique sa politique d'exploitation des matières premières du continent par les investisseurs européens comme une solution bénéfique pour tous. Elle affirme que sa politique contribuera à favoriser le développement, en donnant à la richesse en ressources de l'Afrique le rôle de « moteur de croissance inclusive et de développement durable ». L'UE argumente également que l'approvisionnement durable en matières premières bénéficiera tant aux pays développés qu'aux émergents. Mais en réalité, la politique européenne sur les matières premières limite les possibilités de mesures africaines favorisant le développement.

L'UE négocie depuis 2002 des accords de partenariat économique avec l'Afrique afin de remplacer les relations commerciales préférentielles avalisées par l'Accord de Cotonou.

## **Diapo 5**

Par le biais de ces APE, l'UE cherche à abolir les restrictions à l'exportation des matières premières auxquelles de nombreux pays africains ont recours. Ces restrictions à l'exportation servent à confiner les matières premières à une utilisation par les industries locales. Les taxes à l'exportation servent à générer des profits, y compris pour le développement de l'industrie locale (en réduisant leur prix relatif pour les producteurs locaux), pour les dépenses sociales et publiques, la prestation des services publics, la protection de l'environnement, etc. Bannir les restrictions et les taxes à l'exportation prive les pays d'un important outil de développement.

## **Diapo 6**

Dans ces APE, l'UE insiste également sur l'accès au marché et sur la protection des investissements post-établissement de ses propres entreprises multinationales. Tandis que les APE intérimaires actuellement conclus ne comportent pas encore de chapitres détaillés sur les investissements, tous contiennent des engagements visant à élargir les futures négociations en faveur d'APE complets incluant les inves-

tissements. L'UE souhaite des règles internationales pour améliorer la certitude juridique de ses investisseurs, de préférence soutenues par un mécanisme d'exécution fort. Cela permettrait aux investisseurs de porter les États devant une cour d'arbitrage internationale au cas où une réglementation ou des mesures adoptées visent à réduire la profitabilité des investissements. Il peut s'agir de nouvelles lois destinées à déréglementer l'utilisation des terres ou de mesures mettant fin à la dégradation de l'environnement, ou encore la renégociation de vieux contrats avec des investisseurs établis, dans le but d'augmenter les profits.

## **Diapo 7**

Ces plaintes d'investisseurs peuvent représenter des centaines de millions de dollars, avec des impacts négatifs sur les budgets des dépenses publiques.

L'UE est actuellement en train d'inclure des options dans les chapitres de ses ALE relatifs aux investissements permettant aux investisseurs de porter les États devant les tribunaux internationaux.

Pour l'heure, le mandat d'un chapitre sur l'investissement dans les APE n'est pas clair.

Cependant, étant donnée l'importance stratégique de l'Afrique en tant que fournisseur de matières premières, il est probable qu'une fois de plus l'UE souhaitera garantir une protection maximale à ses investisseurs, y compris dans ses relations avec les pays les moins développés au monde.

Le règlement de litiges opposant investisseurs et États fait déjà partie intégrante des traités bilatéraux d'investissement avec les États membres de l'UE. Ces traités continueront de régir les relations UE-Afrique en termes d'investissement jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par un accord sur l'investissement pan-européen. L'investissement est devenu une compétence de l'UE lorsque le Traité de Lisbonne est entré en vigueur à la fin 2009.

## **Diapo 8**

Il semble que le programme d'investissement de l'UE, y compris pour ses APE, prendra comme point de départ l'harmonisation vers un niveau maximal de protection des investissements actuellement offert par les TBI des États membres, pour éparpiller au sein de l'UE les tensions politiques soulevées par ce sujet.

Qu'est-ce que cela signifie pour l'Afrique ?

L'accès de l'UE aux matières premières ne doit pas être réalisé aux dépens du propre développement de l'Afrique.

Accorder aux CNC de l'UE un accès ouvert au secteur de l'extraction, à la production de biocarburants, etc. alors qu'un cadre réglementaire et institutionnel juri-

dique à proprement parler n'est pas en place, n'agit pas dans l'intérêt de l'Afrique. Il en va de même pour les clauses des accords sur l'investissement et le commerce de l'UE qui limitent les possibilités de (re)négocier les réglementations.

Si l'Afrique a l'intention de mettre fin à sa « malédiction des ressources » en appliquant des politiques de développement qui ajoutent de la valeur à ses propres industries et les développer pour créer des emplois et diversifier la production et la base d'exportation, une réorientation radicale de la politique est nécessaire.

## **Diapo 9**

Les régions et pays africains doivent établir un programme solide visant à maîtriser les investissements dans le développement, qui doivent inclure un plein espace politique permettant de concevoir et de mettre en application des outils de développement adaptés aux besoins individuels et évolutifs.

L'Afrique devrait conserver ses pleins droits sur l'utilisation de ses ressources afin de créer richesse et emplois pour son propre peuple, et ne devrait pas se laisser forcer la main pour accorder un espace politique crucial laissant l'UE concevoir et mettre en application ses propres stratégies de développement. D'autant plus que les preuves sont de plus en plus consistantes et nombreuses quant au fait qu'un régime d'investissement libéralisé et ouvert n'est pas indispensable pour attirer les investissements étrangers. D'autres facteurs, comme une infrastructure bien développée, des institutions nationales stables, des marchés nationaux viables, et une croissance forte dans les industries locales, peuvent avoir plus d'importance.

Je ne vais pas m'étendre sur les alternatives ici. Tout ce que je dirais c'est que la base-même d'un cadre d'investissement axé sur le développement devrait faire l'objet d'un débat général qui prenne en compte l'état des lieux actuel et qui analyse de manière critique le cadre d'investissement actuel. Ce débat doit être lancé par les organisations de la société civile, les pays ciblés par les revendications liées aux investissements, et de plus en plus par des organisations établies telles que le CNUCED et l'OCDE.

De plus, au vu des nombreux rapports concernant la mauvaise conduite de grandes entreprises transnationales, un cadre alternatif devrait, en lieu et place des codes de conduite volontaires appuyés par l'UE, inclure des règles contraignantes sur le comportement des investisseurs, ainsi que sur le respect des droits humains internationaux et des normes environnementales et sociales.

Le problème est que l'UE ne voudra certainement pas établir de programme de développement africain en termes d'investissement tant que les traités bilatéraux d'investissement avec les États membres de l'UE seront en vigueur.

Les États membres de l'UE s'opposeront à tout rééquilibrage des droits des investisseurs concernant leur comportement, car considéré comme un amoindrissement des protections actuellement octroyées par leurs propres TBI.

Ainsi, pour réorienter le cadre d'investissement, les pays africains devraient commencer par exiger la renégociation de leurs accords bilatéraux d'investissement avec les États membres de l'UE.

Ne serait-ce parce que, même si un chapitre sur les investissements de l'UE venait à apparaître, sa négociation, sa ratification et sa mise en application mettraient des années à se concrétiser. En parallèle, les TBI existants – qui, avec leurs protections décrites de manière large et ouverte et applicables par règlement des différends entre investisseurs et pays, menacent gravement les politiques publiques en particulier dans les pays plus petits et plus vulnérables – resteraient en vigueur.

Pour avoir plus de chances de réviser une politique, si l'on regarde le tableau dans son ensemble, on pourrait indiquer à l'UE et à ses États membres qu'en termes de créer une situation bénéfique pour tous, aider les gouvernements africains à adopter un cadre de protection des investissements plus axé sur le développement et visant la croissance inclusive pourrait également jouer en faveur de l'UE.

Si l'UE était disposée à inclure des obligations contraignantes et plus solides pour les investisseurs dans son cadre d'investissement plutôt que se lancer dans une course à l'abîme avec des concurrents impitoyables comme la Chine, cela permettrait aux pays hôtes de s'assurer de plus grands bénéfices issus des investissements, et de donner à l'UE un avantage concurrentiel.

## **Réseau S2B / Traidcraft : Les politiques commerciales et d'investissement de l'UE : un nouvel accaparement des ressources ?<sup>1</sup>**

### **Quel lien entre l'agenda commercial de l'UE et les matières premières ?**

**N**ous dépendons quotidiennement des matières premières et souvent sans y penser. De la petite cuillère en aluminium que nous utilisons pour remuer notre café, au cuivre de nos téléphones portables, notre économie est devenue dépendante de la disponibilité de matières premières à bas prix. Si l'approvisionnement de ces matériaux commençait à s'épuiser en raison de leur rareté ou de leurs prix élevés, les rouages de l'industrie se gripperaient. Mais nous savons que les ressources naturelles de la terre sont limitées et que la concurrence pour les posséder augmente. Avec une augmentation constante de la demande de matières premières, des questions urgentes sont soulevées sur qui devrait contrôler le commerce et les prix des matières premières.

---

<sup>1</sup> Plus d'information à : [http://www.traidcraft.co.uk/get\\_involved/campaign/raw\\_materials](http://www.traidcraft.co.uk/get_involved/campaign/raw_materials) .  
Source: <http://www.s2bnetwork.org/themes/eus-trade-strategy/trade-reader.html>

L'Union européenne (UE) consomme une quantité disproportionnée des ressources naturelles mondiales. Le citoyen moyen de l'UE consomme jusqu'à trois fois la quantité de matières premières consommée par un asiatique, jusqu'à quatre fois celle d'un africain. En même temps, l'UE a elle-même très peu de matières premières et est donc lourdement dépendante des importations. Afin de sécuriser son accès aux matières premières dans le futur, l'UE a lancé une nouvelle stratégie : l'Initiative sur les matières premières (IMP). Orientée de manière à aider les entreprises européennes, cette initiative ne porte pratiquement aucune considération aux intérêts des pays qui exportent les matières premières.

## **L'Initiative sur les matières premières**

L'Initiative sur les matières premières de la Commission européenne (2008) repose sur trois piliers :

- Pilier 1 : sécuriser l'accès aux matières premières sur les marchés mondiaux
- Pilier 2 : promouvoir l'extraction des matières premières des sources européennes
- Pilier 3 : réduire la consommation européenne des matières premières

Le cœur de la stratégie est sans aucun doute le pilier 1, sécuriser l'accès aux matières premières sur les marchés mondiaux, qui traite tout simplement de la manière dont l'UE se sert du commerce pour accéder aux matières premières des pays riches en ressources naturelles.

La majorité des pays riches en matières premières disponibles sont des pays en développement et nombre d'entre eux comptent parmi les pays les plus pauvres, en particulier en Afrique subsaharienne. Il est nécessaire pour ces pays d'exploiter ce potentiel et d'utiliser le produit de cette richesse pour leurs besoins de développement. Cependant, en signant des accords commerciaux bilatéraux ou des accords de partenariat économique, ils seront enfermés dans des accords juridiques internationaux qui limiteront leur capacité à utiliser cette richesse pour leur propre développement.

## **Que pose comme problème le modèle de commerce de matières premières promu par l'UE ?**

Afin d'atteindre un développement économique durable et de réduire la dépendance aux exportations de matières premières, l'existence de lois et de réglementations claires est indispensable. Les pays en développement doivent être capables de contrôler efficacement leurs ressources naturelles afin de s'assurer :

- que les dégâts sociaux et environnementaux soient évités ;
- que les profits issus de l'exploitation des matières premières soient mieux partagés afin qu'ils bénéficient à la population du pays duquel elles sont extraites ;

- que le traitement et la transformation des matières premières dans les pays en développement eux-mêmes soient promus.

Cependant, l'approche européenne du commerce des matières premières menace de démunir les pays pauvres du peu d'outils dont ils disposent.

### **L'UE insiste sur la suppression des taxes à l'exportation**

La transformation ajoute de la valeur aux produits. Le câble de cuivre transformé, par exemple, a beaucoup plus de valeur que le seul minerai de cuivre à partir duquel il est fait. Une taxe à l'exportation sur les matières premières dans les pays en développement peut être utilisée par un pays pour protéger ses propres industries de transformation en leur réservant les intrants nécessaires en matières premières à un prix abordable et s'assurer que les nouvelles entreprises en développement soient compétitives au niveau mondial. La promotion des secteurs du traitement et de la transformation est essentielle pour les pays en développement s'ils ont quelque espoir de se libérer de leur dépendance à l'exportation des matières premières. Les taxes sur les matières premières exportées peuvent aussi générer des revenus pour le développement des services publics, contribuer à la stabilisation des prix et soutenir la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Par exemple, une taxe à l'exportation sur du bois non transformé peut prévenir la déforestation.

Cependant, la Commission européenne craint que les taxes à l'exportation limitent l'approvisionnement de l'UE et augmentent les prix pour les entreprises européennes. Elle craint que l'économie européenne, qui dépend de ces importations, soit concurrencée par des industries locales qui ne paient pas de taxes à l'exportation. De même, dans les négociations de nouveaux Accords bilatéraux de libre-échange (ALE) et des Accords de partenariat économique (APE), l'UE a exercé une pression considérable sur les pays afin qu'ils abandonnent leurs taxes à l'exportation.

### **Les investissements de l'UE restreignent la capacité des pays à réguler le secteur des matières premières**

L'UE tente aussi de faire passer des conditions qui rendraient beaucoup plus difficile toute régulation des entreprises étrangères opérant dans le secteur des matières premières pour les pays en développement. Par exemple, les gouvernements des pays en développement ne seraient pas en capacité d'obliger les entreprises étrangères à coopérer avec les entreprises nationales ou à employer la population locale. C'est pourtant un instrument vital pour beaucoup des pays en développement afin de s'assurer que l'investissement étranger bénéficie à la population locale autant qu'aux investisseurs.

## **Il est temps de prendre une nouvelle direction**

Afin d'augmenter la compétitivité de l'Europe, l'Initiative sur les matières premières vise avant tout à assurer des approvisionnements non restreints en matières premières de toutes les parties du monde, et ignore toute préoccupation en matière de développement et d'environnement. Au lieu d'essayer d'obtenir un accès non restreint aux matières premières par la signature de nouveaux accords de libre-échange, l'UE devrait réfléchir à prendre une nouvelle direction.

L'UE doit :

- a) s'attaquer à la surconsommation massive des ressources en Europe en comparaison avec le reste du monde ;
- b) autoriser les pays en développement à utiliser des taxes à l'exportation et à réguler le comportement des investisseurs opérant dans leurs pays ;
- c) aider les pays les plus pauvres à s'intégrer dans l'économie mondiale, notamment à travers la diminution de leur dépendance à l'exportation des matières premières, mais aussi en permettant la transformation des matières premières dans leur pays et en assurant la protection des ressources naturelles.

Tom Kucharz, Espagne :

# Une proposition écologique pour la production d'électricité en Espagne à l'horizon 2020

Le Plan de Production d'Énergie des Ecologistes en Action en Espagne d'ici 2020 est formulé comme un ensemble et ne doit pas être interprété comme un but en soi. Il doit être perçu comme un plan de transition, une feuille de route sur le plan de l'écologie sociale, une transition à long terme vers un modèle d'électricité juste et durable, visant des émissions équilibrées et un impact environnemental nul.

## Pourquoi changer notre système de production d'électricité ?

- Parce que les niveaux actuels de consommation d'énergie sont basés sur des technologies polluantes et non renouvelables, comme les combustibles fossiles et les centrales nucléaires. Qui plus est, les plans actuels relatifs à l'enfouissement ou au stockage d'une partie des déchets produits (CO<sub>2</sub> et déchets radioactifs) ne sont pas sans danger. Or, les nouveaux plans ne sont pas suffisamment élaborés et il n'est pas certain qu'ils le seront un jour.
- Parce que l'ère du pétrole touche à sa fin : si nous n'avons pas encore atteint le pic pétrolier, ce sera le cas au cours de cette décennie. Si les tendances internationales se confirment, les ressources en gaz naturel, en uranium et probablement en charbon seront épuisées d'ici à la fin du siècle.
- Parce qu'il est urgent de lutter contre le changement climatique, dans un cadre permettant de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre pour que l'augmentation de la température moyenne mondiale ne dépasse pas 1,5 °C.
- Parce que les pays surdéveloppés consomment de l'énergie à l'excès alors que l'on sait que cette attitude n'améliore en rien la santé et la qualité de vie. Elle a, par contre, un impact environnemental et social significatif sur d'autres régions, générant une importante dette sociale et environnementale dans d'autres parties du monde. La réduction de la consommation d'énergie est donc une étape inévitable dans l'élaboration d'une solution durable à la problématique des ressources énergétiques.
- Parce que la production et de la distribution d'électricité sont contrôlées par des sociétés multinationales qui placent la rentabilité économique au-dessus de toute considération sociale ou environnementale.



## Liste des points essentiels sur lesquels repose le plan

- L'élimination des modes de production ayant le plus d'impact sur l'environnement et la société. Selon le plan, il sera possible de se passer de charbon, de mazout ou d'énergie nucléaire à l'horizon 2020.
- La possibilité, d'ici 2020, de répondre à la demande en électricité sans recourir à l'énergie nucléaire. Il importe de sortir du nucléaire dans les plus brefs délais vu l'énorme impact environnemental du cycle de combustion d'uranium, les risques que représentent les centrales nucléaires et les déchets radioactifs et le lien naturel qui existe entre les centrales et l'industrie militaire.
- La nécessité urgente de lutter contre le changement climatique à l'échelle mondiale. Cela implique une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (45 % par rapport aux niveaux de 1990) afin d'atteindre un niveau de sécurité acceptable et de ne pas dépasser la limite de 1,5 °C au-delà de laquelle les conséquences seraient catastrophiques. En ce qui concerne le secteur de l'électricité, le plan propose une réduction des émissions de 73 % par rapport aux niveaux de 1990.
- La nécessité de réduire la consommation d'énergie sans pour autant diminuer la qualité de vie réelle. Ce plan suggère une réduction de la consommation d'électricité de 26 % et une réduction de 34,5 % de la consommation finale d'énergie. La diminution de la consommation électrique est plus faible que prévu, car le plan prévoit le passage à des moyens de transport électriques (en particulier pour les marchandises) pour réduire l'impact de l'utilisation de combustibles fossiles.
- Pour répondre à la demande, ce plan compte sur l'utilisation (jusqu'à 72 %) de sources d'énergie renouvelables. Compte tenu de l'état de ces technologies, il sera, toutefois, nécessaire d'envisager le gaz naturel comme combustible de transition dans l'ensemble des sources d'énergie si l'on veut assurer une couverture totale en 2020.
- L'aspect social de l'utilisation d'énergie, au sens où les besoins fondamentaux de chacun doivent être comblés. Ce plan fait uniquement office de transition jusqu'en 2020, après quoi il sera primordial de continuer à réduire la consommation d'énergie et à explorer des sources d'énergie plus durables.
- La promotion du passage d'un système de production d'électricité centralisé à des systèmes décentralisés, ce qui permettrait un contrôle social et démocratique.
- De même, répondre à la demande dans une optique durable implique une modification du cadre réglementaire. Il s'agit de privilégier un contrôle démocratique de l'énergie et de le définir comme un service public. Cela impliquerait le transfert d'une importante partie de l'infrastructure existante vers la propriété publique.

## Explication détaillée de certains de ces points

- Pour éliminer les produits pétroliers, nous proposons la suppression progressive des chaudières au gasoil, l'introduction de l'agro-carburant et de l'agro-diesel, et la transformation de l'utilisation d'énergie dans les secteurs de l'industrie et du transport à l'aide de mécanismes d'efficacité, de la réduction de la consommation et de l'électrification progressive de ces deux secteurs. Le transport ferroviaire consomme quatre fois moins d'énergie que le transport routier.
- Le gaz naturel reste une source d'énergie de transition. Le plan comprend l'interruption de la construction de nouvelles centrales à cycle combiné et la diminution de la consommation d'électricité produite. Pour compenser, la production basée sur la cogénération au gaz naturel sera intensifiée. Le plan propose également d'éviter les installations alimentées au gaz naturel dans les régions où elles ne sont pas encore implantées.
- La cogénération est considérée comme un moyen acceptable de maximiser l'utilisation des ressources (utilisation de la chaleur produite par l'activité industrielle pour produire de l'électricité), et ce, tant que cette activité sera nécessaire et n'engendrera pas de conséquences environnementales inadmissibles.
- Le plan ne prévoit pas de forte augmentation de l'utilisation de la biomasse, car il faudrait garantir l'utilisation durable de ces ressources.
- Pour garantir une bonne couverture aux heures de pointe, le plan propose de considérer la cogénération et l'hydroélectrique comme les sources d'énergie fondamentales, parallèlement à l'introduction de mécanismes permettant une utilisation modérée grâce à des contrats interruptibles (principalement par l'industrie). En 2020, le recours au gaz naturel sera nécessaire en cas de conditions météorologiques défavorables.
- La construction de nouveaux barrages n'est pas prévue par le plan, en raison des éventuels impacts environnementaux. Il prévoit, cependant, leur utilisation en tant que source d'énergie de transition.
- Il est essentiel que le développement proposé des énergies renouvelables s'accompagne d'un plan destiné à optimiser et à réduire le câblage électrique.
- En ce qui concerne l'impact social et environnemental, ce plan accepte temporairement les projets énergétiques auxquels les Ecologistes en Action s'étaient opposés. Notre position n'a pas changé pour autant : nous les considérons toujours comme faisant partie d'un système non durable devant être remplacé.

Plan des Ecologistes en Action quant à la satisfaction de la demande en 2020, par rapport au plan du gouvernement : les 200.000 GWh totaux comprennent 170.000 GWh pour la demande d'électricité et 30.000 GWh pour le transport.

**Joan Leon, Tanzanie :**

# **Luttes contre l'extractivisme et alternatives : le cas de NAPE en Ouganda**

L'Ouganda a connu son lot de luttes dans le secteur de l'extraction pour préserver les moyens de subsistance des communautés et les ressources naturelles.

NAPE a commencé en tant que groupe de pression environnemental et ONG de défense des droits. Faire participer activement la société à la gestion durable des ressources naturelles n'a pas été une mince affaire. NAPE a agi de nombreuses fois pour garantir que les moyens de subsistance des populations, leurs droits humains, et l'environnement occupent une position centrale dans le processus de développement en Ouganda. La défense des droits est devenue un instrument crucial et primordial non seulement dans l'instauration de la propreté environnementale mais aussi dans la promotion de la bonne gouvernance, de l'État de droit et du respect des droits humains.

L'Ouganda regorge de ressources naturelles, que ce soit les espèces de faune et de flore, les ressources forestières et aquatiques, les minerais, et plus récemment le pétrole et le gaz.

En 2009, NAPE a commencé à mettre en application un programme baptisé l'École de la Durabilité. L'objectif général de l'École est de rassembler un grand nombre de communautés, de chefs de communautés, d'organisations de la société civile en pleine croissance, capables de faire assumer le gouvernement et les institutions mondiales des impacts de leurs actions sur les moyens de subsistance des populations. L'École de la Durabilité n'est pas un établissement physique dispensant des leçons structurées mais elle est axée sur l'éducation populaire qui met l'accent sur l'autonomisation de la communauté. Il s'agit d'une combinaison d'organisations cohérentes et fonctionnelles où la prise de décision est participative, avec des liens entre les classes et en leur sein, capable de défier les dirigeants et de les rendre responsables des personnes qu'ils représentent.

Actuellement, le programme est implanté dans huit districts ougandais et se concentre sur sept domaines thématiques, à savoir : la bonne gouvernance, la responsabilité et les droits humains ; la gouvernance pétrolière ; les grands barrages et l'énergie ; l'eau et l'hygiène publique ; les changements climatiques ; les forêts et

les grandes plantations ; l'utilisation des terres, la sécurité alimentaire et l'extraction minière en zone protégée.

Le programme fonctionne par le biais de villages durables où des membres de la communauté se rassemblent pour un apprentissage communautaire continu afin de les aider à résoudre les problèmes de durabilité émergents. Les formations de la communauté sont dispensées par les éducateurs communautaires formés par NAPE sur les questions de durabilité.

On commence par implanter une école de la durabilité dans un village. L'école de la durabilité de l'ensemble de la communauté est ensuite établie, suivie d'une introduction du concept à ladite école. L'école est maintenue grâce à deux formations : l'une sur la facilitation de la participation de la communauté pour garantir qu'elle soit pleinement participative ; l'autre sur l'analyse du genre au sein de la communauté. La deuxième partie de la formation au sein de l'école dépend du caractère unique de chaque lieu. En d'autres termes, un formateur est libre dans le choix du/des sujet(s) en fonction des thèmes concernant le lieu en question, qui peuvent être : la banalisation du genre au nom du développement communautaire, la gouvernance et la transformation de la jeunesse au nom de la durabilité de la communauté, la résilience de la communauté, l'utilisation des connaissances indigènes, l'industrie pétrolière, l'utilisation des terres et la sécurité alimentaire, les barrages et l'énergie dans le développement communautaire, l'action communautaire sur l'eau et l'hygiène publique, ainsi que l'extraction minière en zone protégée.

Depuis leur création, les écoles durables ont autonomisé les communautés de plusieurs manières ; elles sont maintenant capables de défendre leurs droits en fonction de la question concernée. Les communautés ont désormais appris à rédiger des pétitions et à approcher sans crainte les autorités locales. Par exemple, dans la région pétrolière, où une raffinerie de pétrole est censée être implantée, une série d'activités a déjà été lancée par le village durable présent dans la région. Ces communautés font face à des problèmes tels que l'accaparement des terres, les déplacements, une mauvaise information sur les possibilités d'indemnisation, l'intimidation par les agents de l'État, et la dégradation de l'environnement. L'École de la durabilité a adressé au gouvernement une pétition énonçant leurs doléances, organise des manifestations dans le village, a recours aux médias pour se faire mieux entendre, utilise le théâtre et organise régulièrement des réunions de la communauté. En outre, les communautés soumises aux mêmes problèmes, comme l'accaparement des terres, ou les régions riches en pétrole joignent leurs efforts et combinent leurs activités à celles des villages durables. Les communautés de Kyaparoni et Kakinda en sont un exemple, avec la mise en place prévue de puits de pétrole et d'une raffinerie.

NAPE organise également des réunions rassemblant les parties prenantes locales afin d'attirer l'attention sur certaines questions pertinentes touchant les communautés. À ces réunions participent les représentants officiels des districts concernés, les représentants communautaires des villages durables, des représentants d'entreprises, des journalistes, ainsi que des membres des ministères, lorsqu'ils

sont censés y participer pour régler les inquiétudes des communautés. L'expérience démontre que les délibérations de ces réunions ont généré d'importantes décisions renversant parfois les actions ou décisions prises auparavant par les autorités locales voire le gouvernement.

En plus de la mise en place et du succès de ces écoles de la durabilité, NAPE a également fait des progrès dans la défense du droit aux moyens de subsistance des communautés, au nom de l'investissement et du développement économique. Certaines de ces réussites incluent :

- Lancement d'une campagne pour sauver une forêt importante (Save Mabira Crusade) contre le déboisement au profit d'une plantation de canne à sucre ;
- Influence sur les processus de développement du barrage de Bujagali qui a contraint le projet à adhérer à certaines bonnes pratiques de développement international ;
- Implication dans les débats portant sur le pétrole, qui a contribué à l'appel au déplacement d'une mini raffinerie située dans une réserve de faune sauvage ;
- Contribution et soutien au débat sur le déclin du niveau des eaux dans le Lac Victoria et de nombreux autres lacs.

La réussite de ces campagnes n'a pas été de tout repos pour NAPE. Les interventions ont dû faire face à de nombreux obstacles, tels que des harcèlements de différents types, l'appellation de « saboteur économique », entre autres, attribuée à NAPE. Parfois, NAPE s'est vu refuser l'accès à la justice ou les tribunaux ont accusé un certain retard dans les procédures.

Néanmoins, les actions menées par NAPE ont été saluées et appréciées par les dirigeants du gouvernement, malgré les lourdes critiques et les confrontations indésirables. NAPE est également consultée dans certains cas afin de contribuer aux discussions concernant l'utilisation durable des ressources naturelles dans le pays.

**Amani Mustafa Mhinda, Tanzanie :**

# **Auto-organisation et résistance dans le secteur minier en Tanzanie**

Cette présentation porte sur l'économie politique et l'histoire de la Tanzanie en ce qui concerne l'extraction des ressources minérales. L'histoire du secteur minier suite à l'indépendance de la Tanzanie est étroitement liée à l'émergence de l'État socialiste et à l'orientation vers une politique agraire. Cette présentation va se pencher sur la manière dont M. Nyerere a fait de l'autonomisation de la population un pilier central de l'agriculture et de l'exploitation minière, malgré la pression de l'Occident cherchant à ouvrir le secteur aux compagnies étrangères.

L'analyse portera sur la façon dont l'environnement permissif des années 1980 a aidé les citoyens à participer à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, subvenant ainsi aux besoins de plus d'un million et demi de Tanzaniens jusqu'en 1996. Cette présentation explore la chute de l'économie d'État et l'avènement du marché libre en 1985, avec le départ de M. Nyerere.

Les réformes économiques entreprises par le deuxième Président, M. Mwinyi, ont ouvert l'économie aux grandes entreprises multinationales afin d'augmenter les réserves de change dans une économie déjà asphyxiée.

Le programme d'ajustement structurel adopté sous la pression des communautés de donateurs de la Banque mondiale ont déplacé l'attention du développement vers la croissance macroéconomique. Cette présentation va établir un lien de cause à effet entre le changement de régime et de politiques et l'atteinte aux idéaux démocratiques mis en place sous le régime socialiste. Les multinationales et les agents de sécurité ont eu recours à la force, à l'intimidation et à la corruption pour s'emparer des terres communautaires, détruisant plus d'un million de moyens de subsistance ainsi que le patrimoine culturel.

Ce document examine en détails la contradiction entre l'État de droit en tant que principe de bonne gouvernance et la loi en tant que moyen d'exclusion, ainsi que les préjugés et les mauvaises intentions cachés derrière les concepts de marché tels que la formalisation et l'organisation du secteur informel. La souffrance des communautés vécue dans ce processus a poussé plusieurs groupes et la société civile à s'auto-organiser pour contrer les abus des investisseurs étrangers et du dispositif sécuritaire.

La société civile tanzanienne a eu du mal à contrer les abus des entreprises et les atteintes aux droits humains. Cela est lié au manque de compétences et de connaissances concernant le travail dans l'industrie d'extraction, ainsi qu'au manque

d'environnement politique propice à l'engagement. Le gouvernement a eu recours à l'intimidation, aux arrestations arbitraires et même à la détention de ceux vus comme les meneurs de la lutte.

Les communautés et les petits exploitants miniers ont tenu tête aux entreprises et aux représentants gouvernementaux en s'auto-organisant, menant parfois à de violentes confrontations voire à des pertes humaines. En 2010, ces groupes ont travaillé avec des acteurs clés de la société civile pour inciter le Parlement national à adopter la Nouvelle loi sur l'extraction minière de 2010. Cette nouvelle loi adopta certaines des principales demandes que les petits exploitants miniers et les communautés avaient réclamé depuis 1992. Pour la première fois, la nouvelle loi s'engageait explicitement à protéger les exploitants miniers de Tanzanie, leurs produits et les droits des communautés. Même si les modalités portant sur les indemnités territoriales et la protection environnementale laissaient à désirer, cette version était bien plus progressiste que la loi de 1998.

L'organisation HakiMadini a participé à la création d'une plate-forme nationale pour la coopération pacifique entre les citoyens et leur gouvernement. Cette plate-forme se fonde non seulement sur les positions et la compréhension de chacun mais aide aussi les plus démunis à s'asseoir autour de la table et à formuler leurs demandes. L'ouverture au dialogue et la confrontation pacifique sont plus importantes que par le passé, où le processus était mené par la force et la brutalité.

HakiMadini a effectué le choix stratégique de mettre sur pied des programmes de renforcement du leadership communautaire afin de renforcer la lutte à l'échelle de la population. Actuellement, vingt femmes suivent une formation sur le leadership, en se concentrant sur les compétences et la connaissance ainsi que sur les valeurs et principes clés du leadership efficace.

On attend des participants qu'ils mènent la lutte depuis leurs communautés tout en étant reliés à un mouvement national plus large. Générer une masse critique était donc une volonté bien ancrée, bien qu'entravée par la compétition avec les pairs, la crainte ou le manque de confiance, les mauvaises compétences organisationnelles, et le manque de ressources suffisantes.

HakiMadini s'est également attelée à faire reconnaître la lutte aux niveaux régional et mondial. Cela contribue à exercer une pression sur les pays d'origine des grandes entreprises impliquées dans les abus humains et environnementaux.

HakiMadini a également ciblé les parties prenantes et les responsables financiers des opérations des entreprises afin d'exiger de la direction et de leurs agents qu'ils assument leurs responsabilités. Cela a fonctionné auprès des entreprises siégeant dans les pays membres de l'UE et du G8, en faisant répondre davantage les entreprises voyous de leurs actes.

La montée du nationalisme en termes de ressources en Afrique et en Amérique latine a aidé la lutte locale à obtenir davantage de reconnaissance et de faculté à pousser les réformes favorables à la population. Cette présentation va se concentrer



sur les divers fronts et phases de la lutte pour un programme de développement et une mise en application d'une politique minière axée sur les populations.

Les pays africains délibèrent depuis plus de vingt ans sur la façon de mieux répondre aux problèmes qui avaient fait des ressources du continent une malédiction. Le Libéria, le Nigéria et le Sierra Leone illustrent d'une part la « course vers l'abîme » cherchant à attirer les investissements directs à l'étranger et d'autre part l'affaiblissement des structures de gouvernance.

Cette présentation va se pencher sur les avancées et les défis au fil des années ainsi que sur les possibilités de solidarité mondiale dans l'étape suivante de la lutte.

## **Sidi M. Omar, Espagne & Sahara occidental : L'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental sous l'occupation marocaine**

La question des ressources naturelles constitue l'un des enjeux essentiels du conflit au Sahara occidental. Il s'agissait de l'une des principales raisons de l'invasion marocaine du territoire en octobre 1975, mais c'est aussi devenu l'un des principaux arguments dont le Maroc tente de se servir pour légitimer son occupation son annexion du Sahara occidental. Il ne faut donc pas s'étonner si le débat concernant l'influence de la question des ressources naturelles comme élément de simplification ou de perturbation du processus de médiation de longue haleine mené par l'ONU, en vue de résoudre le conflit, a déjà commencé.

Afin de replacer dans son contexte la question des ressources naturelles du Sahara occidental sous l'occupation marocaine, il convient de déterminer le statut légal actuel du territoire et ce qu'il implique en matière d'exploitation de ses ressources naturelles par la puissance occupante. Il est clair que le Sahara occidental reste un territoire non autonome en attente d'un processus de décolonisation des Nations Unies. Ce statut implique que le peuple de ce territoire, le peuple sahraoui, dispose d'un droit inaliénable à l'autodétermination et à la souveraineté permanente sur ses ressources naturelles. Le Maroc, qui continue d'occuper une grande partie du Sahara occidental, n'exerce aucun droit de souveraineté et d'administration sur le territoire et constitue avant tout un pouvoir d'occupation. Par conséquent, il n'est pas en droit de disposer des ressources naturelles du peuple sahraoui contre la volonté de celui-ci. L'avis du Conseiller juridique de l'ONU, daté du 29 janvier 2002, fait clairement ressortir que toute exploration et exploitation de ressources naturelles au Sahara occidental se ferait au mépris des intérêts et souhaits de la population du territoire et représenterait une violation des principes du droit international.

C'est dans ce contexte que je vais à présent énumérer une série d'éléments relatifs à l'exploitation massive et systématique des ressources naturelles du Sahara occidental sous l'occupation marocaine. Rappelons ici que le pillage des ressources naturelles du territoire a commencé peu de temps après l'invasion et le début de l'occupation du Sahara occidental par le Maroc en 1975. Après le retrait espagnol du territoire, le Maroc a rapidement entamé l'exploitation des mines de phosphate de Boukraa, notamment après la reprise à 65% de l'entreprise espagnole Fos Bucraa par le groupe marocain OCP (Office chérifien des phosphates), comme le pré-

voyaient les accords de Madrid du 14 novembre 1975. Depuis décembre 2002, le groupe OCP contrôle toutes les activités d'exploitation de phosphates sahraouis. La production des mines de Boukraa est estimée à environ 3 millions de tonnes de phosphate brut par an, soit 12% des exportations du groupe OCP. Les principaux partenaires du groupe OCP sont, entre autres, les Etats-Unis, qui acquièrent aux alentours de 25% de la phosphorite, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avec 15% et l'Espagne, avec 12% des importations. La plupart des entreprises importatrices ont signé des contrats à long terme pouvant aller jusqu'à 10 ans. Les phosphates servent essentiellement à la production d'engrais pour l'industrie agricole.

Les ressources halieutiques sahraouies ont également été exploitées dès le début de l'occupation du territoire, par le biais d'accords de pêche signés par le Maroc, de permis de pêche délivrés à des entreprises privées battant pavillon marocain ou d'activités de pêche à petite échelle par des colons marocains. Il n'est pas inutile de rappeler les accords signés entre le Maroc et la Communauté économique européenne dans les années 1980 et 1990 et, plus récemment, l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc, entré en vigueur le 28 février 2007. Même si cet accord autorise des navires européens à pêcher dans ce que l'on appelle la « zone de pêche » marocaine, certains d'entre eux, battant pavillon européen, ont pêché illégalement au large du Sahara occidental, de l'aveu même de la Commission européenne en avril 2008. Les stocks de poisson se réduisant de plus en plus en raison de la surpêche au Maroc même, tout particulièrement au large de la côte méditerranéenne, les activités de pêche au Sahara occidental acquièrent une importance croissante pour le Maroc. Selon certaines estimations, quelque 38% des prises marocaines proviendraient de ports sahraouis et 74% de la pêche de céphalopodes se ferait dans les eaux sahraouies. Il convient également de mentionner que l'industrie de la pêche a un impact démographique conséquent sur le territoire. A l'aide de mesures incitatives, telles que des réductions fiscales, subventions ou programmes de logement, le gouvernement marocain a attiré des dizaines de milliers de chômeurs vers le Sahara occidental, où ils travaillent pour la plupart dans l'industrie halieutique en pleine expansion.

En matière de pétrole et de gaz, l'office marocain ONAREP (*Office national de recherches et d'exploitation pétrolières*) a signé des contrats avec un certain nombre d'entreprises étrangères depuis 2001, dont l'américaine Kerr-McGee et la française Total, entre autres, afin de réaliser des travaux de prospection pétrolière et gazière, à la fois maritimes et terrestres, dans les territoires sahraouis sous occupation marocaine.

Les minerais et métaux précieux sahraouis, tels que l'or, le cuivre et le fer ont également été exploités illégalement par le Maroc. De plus, le sable du Sahara occidental a lui aussi été pillé par le Maroc, avec la complicité d'entreprises locales et étrangères. En effet, chaque année, des plages aux Iles Canaries, au Cap Vert, ou encore à Madère, se voient livrer plus de 500.000 tonnes de sable blanc sahraoui. Cette exploitation sans relâche provoque des dommages irréversibles aux écosystèmes côtiers de la région.

Il est évident que la première conséquence du pillage de ressources naturelles des territoires sahraouis occupés par le Maroc est l'établissement d'un lien économique entre la région et l'économie marocaine, ainsi que le renforcement de la présence marocaine par la construction d'infrastructures supplémentaires pour répondre à l'arrivée croissante de colons marocains sur le territoire. Qui plus est, en invitant d'autres acteurs internationaux à participer au pillage des ressources naturelles du territoire, le Maroc cherche à obtenir une légitimité internationale pour son « fait accompli » au Sahara occidental.

Le peuple sahraoui, représenté par le front POLISARIO, n'a jamais cessé de dénoncer le pillage systématique de ses ressources naturelles par le Maroc. De plus, dans l'exercice de sa souveraineté, la République sahraouie (RASD) a signé une série de contrats avec des compagnies étrangères, afin de réaliser des études géologiques et géophysiques d'évaluation du potentiel pétrolier et gazier dans certaines zones terrestres et maritimes du Sahara occidental. La RASD a également délimité une Zone économique exclusive le 21 janvier 2009, ce qui représente l'expression et l'exercice du peuple sahraoui de son droit permanent à la souveraineté en matière de ressources naturelles au Sahara occidental, y compris de son droit souverain exclusif sur les ressources maritimes.

Le peuple sahraoui a l'intime conviction que toute participation non autorisée à la prospection, l'extraction ou l'exploitation de ses ressources naturelles constitue un vol et est donc contraire à l'éthique et au droit international. De plus, ces actes ne font que renforcer les velléités marocaines de souveraineté sur le Sahara occidental et peuvent par conséquent mettre en péril les efforts de l'ONU visant à aboutir à une solution pacifique et durable au conflit.

**Antonio Tricarico, Italie :**

# **Politique européenne de l'énergie et des ressources – quelle transition ?**

## **Quelle transition ?**

Le 7 février 2012, la Commission a présenté sa feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, une communication reprenant cinq scénarios de transformation énergétique en Europe à l'horizon 2050<sup>1</sup>. La communication contient des éléments intéressants concernant une éventuelle politique énergétique mixte, pouvant mener l'Europe à la « décarbonisation » et à une utilisation réduite des combustibles fossiles. Cependant, le document part du principe que les combustibles fossiles resteront dominants même au-delà de 2050.

C'est notamment le cas du gaz, perçu comme « combustible de transition » dans un marché plus intégré, où le gaz naturel liquéfié et le gaz de schiste non conventionnel occupent une place importante. La Commission ne tient pas compte des coûts humains, environnementaux et climatiques d'une telle option. Elle ne s'intéresse qu'aux moyens dont disposent les entreprises pour se prémunir des risques liés à la volatilité des prix, faisant fi des énormes coûts environnementaux et sociaux de l'extraction gazière, pour les communautés locales. Du Nigéria à la Pologne, au Canada et aux États-Unis, en passant par la mer Méditerranée, les communautés locales sont les premières à subir la pollution de l'eau, la perte de terres et la dégradation de l'environnement en raison de l'extraction à grande échelle.

Les infrastructures planifiées en vue d'assurer l'apport de gaz sur le marché européen répondent aux besoins de la société actuelle, en termes d'organisation des relations économiques et de production. Si l'on souhaite un changement en profondeur pour que l'Europe ne soit plus dépendante des combustibles fossiles, il faudra bien plus qu'un mix de sources énergétiques. Le coût environnemental, économique et social d'un maintien du modèle économique de production et d'organisation des villes européennes et de la société sera bien trop élevé pour être viable dans un avenir proche.

Les interconnexions régionales de production et de commercialisation sont susceptibles de poser le même problème. Surtout lorsque l'on prend en compte l'exigence absolue de la Commission de « *faire en sorte que les développements politiques*

---

<sup>1</sup> Feuille de route 2050, [http://ec.europa.eu/energy/energy2020/roadmap/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/energy/energy2020/roadmap/index_fr.htm)

*dans les États membres ne créent pas de nouveaux obstacles à l'intégration des marchés de l'électricité - ou du gaz »*<sup>2</sup>. Cette position se fonde sur le principe que la gestion énergétique orientée sur le marché sera la seule option des États membres, sans laisser la possibilité aux citoyens d'opter pour une gestion plus publique et démocratique de la production énergétique, ainsi que pour des règles et tarifs variables en matière de distribution et de consommation, alors que la question d'une nouvelle approche dans la gestion des biens communs fait justement partie des priorités et des discussions des citoyens. Le résultat du référendum d'initiative populaire italien de juin 2011, qui a réaffirmé l'interdiction de toute production nucléaire sur le territoire italien, a démontré que les citoyens ordinaires s'intéressent bel et bien à la manière dont leur énergie est produite et gérée et qu'ils souhaitent définir l'énergie comme un bien public, soumis à des décisions démocratiques.

L'interconnexion des systèmes prévoyait une augmentation de la production d'électricité dans les pays voisins, notamment dans les Balkans, en Afrique du Nord et dans le Sahara, en vue de répondre aux besoins énergétiques européens, ce qui ne semble pas correspondre à une transition durable, mais bien à des impératifs de création de marchés dans l'intérêt de quelques géants de l'énergie et de la finance.

Les infrastructures énergétiques en Europe nécessitent des investissements de l'ordre de plusieurs milliards. La question à se poser est la suivante : quel type d'économie peut faire fonctionner ces infrastructures ? La stratégie énergétique de l'UE est en train d'emprunter un chemin qui ne la mène ni vers la transformation ni vers la décarbonisation de l'Europe. Elle puise des milliards dans les ressources publiques pour les réinjecter dans des infrastructures privées d'approvisionnement énergétique, principalement le gaz et l'électricité, dans l'intérêt de quelques-uns et au détriment des citoyens de l'Europe et de ses pays voisins.

Nous sommes finalement arrivés à un moment décisif : définir l'avenir énergétique de l'Europe revient à décider aujourd'hui ce qu'il faut bâtir comme type d'infrastructures qui soient utiles dans un avenir proche, abondant dans le sens d'une transformation véritable.

En d'autres termes, il s'agit de définir le rôle de l'Europe par rapport à ses pays voisins, de redéfinir les priorités des objectifs externes du Traité de Lisbonne, d'ouvrir un espace de discussion à propos des véritables besoins de l'Europe et de la façon dont la société doit se réorganiser afin de surmonter les actuelles crises énergétique, climatique et économique. Enfin, il est nécessaire de garantir une autre gestion des biens communs, dont l'énergie fait partie.

L'objectif d'aligner rigoureusement la politique de sécurité énergétique de l'UE sur des politiques de sécurité, d'investissements et de commerce tout aussi offensives empêchera fortement d'atteindre les objectifs européens en matière de droits humains, de démocratie, de développement et d'environnement, eux-mêmes entérinés dans ce même Traité européen. La nouvelle politique européenne en matière de sécurité énergétique mènera inévitablement à des pratiques hégémoniques, dont

---

<sup>2</sup> Id, page 14

l'accaparement du marché énergétique et des ressources physiques, provoquant des dégâts irréversibles dans la région voisine. Une telle attitude de la part de l'UE établirait des relations risquées et improductives avec les pays voisins, à l'heure où ces derniers vivent de profondes transformations, favorisant ainsi de potentiels conflits et tensions dans cette région pour les années à venir.

La crise climatique grimpante et les tensions actuelles dans la région méditerranéenne ainsi qu'en Europe de l'est et en Asie centrale poussent les décideurs européens à réviser entièrement les propositions de la Commission européenne concernant la politique énergétique. Ils sont également contraints de changer de cap afin d'affirmer la suprématie des objectifs en matière de droits humains, de démocratie, de développement et d'environnement sur tout(e) autre objectif et politique économique de l'Union.

L'article 194 du nouveau Traité sur le fonctionnement de l'UE a fait de la question énergétique une compétence partagée entre l'Union et les États membres.<sup>3</sup> Plus précisément, l'Union a obtenu la compétence de diriger les objectifs de politique énergétique via la procédure législative ordinaire, bien que le Conseil européen détienne toujours le pouvoir décisionnel (à l'unanimité) sur les questions spécifiques touchant à la sécurité énergétique des États membres individuels ou concernant avant tout les questions fiscales.

Le Parlement européen est donc appelé à jouer un rôle clé dans le remaniement de la politique européenne de sécurité énergétique ainsi que dans sa mise en application. Il est possible que le Conseil réclame de conserver le pouvoir d'attribuer à la Commission un mandat spécifique de négociation d'accords avec les pays partenaires sur des projets énergétiques internationaux à résonance pan-européenne, comme ce fut le cas pour la première fois avec le gazoduc trans-Caspien reliant le Turkménistan à l'Azerbaïdjan en septembre 2011. Si tel est le cas, le Parlement européen devrait en être informé longtemps à l'avance, ainsi qu'avoir la possibilité d'adapter le mandat de négociation et de rejeter par la suite l'accord final s'il n'est pas conforme aux objectifs horizontaux de l'UE en matière de développement, d'environnement, de démocratie et de droits humains. Malgré l'annonce publique de la Commission européenne sur l'ouverture de ces négociations en septembre dernier, le mandat de négociation et ses objectifs spécifiques n'ont été ni rendus publics ni soumis au Parlement.

Dans le même temps, le Parlement européen devrait recevoir des duplicata de tous les accords énergétiques internationaux signés par les États membres avec des pays partenaires, afin d'évaluer s'ils sont conformes aux objectifs horizontaux de l'UE en matière de développement, d'environnement, de démocratie et de droits humains. À cet égard, les négociations actuelles entre le Parlement européen et le

---

<sup>3</sup> [http://www.inforse.dk/europe/eu\\_table\\_lisbon.htm](http://www.inforse.dk/europe/eu_table_lisbon.htm)



Conseil offrent une opportunité de taille pour renforcer considérablement la transparence des contrats et des accords énergétiques.<sup>4</sup>

## **Se réappropriier les finances publiques au nom d'une transformation démocratique de l'énergie**

Décarboniser l'économie européenne :

Afin de promouvoir une transition urgente vers une économie faible en carbone, l'Union européenne devrait concentrer ses ressources financières dans ses États membres, particulièrement dans une période de crise économique qui s'intensifie et de difficultés pour les gouvernements nationaux à mobiliser les ressources publiques supplémentaires. Par conséquent, la Banque européenne d'investissement devrait redéployer radicalement son prêt énergétique vers l'Union européenne, au lieu de s'employer de plus en plus à prêter aux infrastructures de combustibles fossiles à grande échelle dans les pays voisins et en Afrique subsaharienne, conçues pour gonfler les exportations de ressources énergétiques vers l'Europe.

La révision prochaine de la politique énergétique de la BEI fournit une occasion en or pour stopper cet accaparement physique des ressources et pour redéfinir les grandes priorités du prêt énergétique au sein de l'UE. Cela permettrait de promouvoir une transition juste vers une économie européenne décarbonisée, en soutenant les systèmes de production à petite échelle, durables et plus démocratiques, ainsi que les réseaux de distribution plus contrôlables, efficaces et démocratiques.

Dé-commercialiser les systèmes énergétiques européens :

L'obsession européenne d'instaurer un marché énergétique unique étendu à la région voisine reste un mythe et une idéologie déroutante, malgré les annonces emphatiques des institutions et des dirigeants européens. Rares sont les entreprises énergétiques européennes à occuper des positions privilégiées dans ce marché ; les investisseurs spéculatifs sont également peu nombreux. En outre, plusieurs géants européens de l'énergie jouissent d'une participation aux capitaux directs ou de contrôles par les États membres. En bref, ces entreprises auront des avantages compétitifs toujours plus importants dans un marché unique plus large et plus intensif.

Il est nécessaire d'agir pour empêcher que la Banque européenne d'investissement ne devienne un mécanisme pivot permettant d'exporter ce mauvais modèle basé sur le marché et dépendant des combustibles fossiles vers la région voisine et les pays africains, au seul bénéfice des entreprises et des institutions financières. Les prêts intermédiaires opaques devraient être remis en question lorsqu'ils concernent les infrastructures et les secteurs énergétiques et, dans le cas des capitaux directs

---

<sup>4</sup> DRAFT REPORT on the proposal for a decision of the European Parliament and of the Council setting up an information exchange mechanism with regard to intergovernmental agreements between Member States and third countries in the field of energy (COM(2011)0540 – C7-0235/2011 – 2011/0238(COD)),  
[http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009\\_2014/documentss/itre/pr/882/882629/882629en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documentss/itre/pr/882/882629/882629en.pdf)

privés, arrêtés rapidement. Bien que les prêts de la BEI au sous-secteur des énergies renouvelables aient connu une hausse ces dernières années, l'approche générale « gigantesque » - symbolisée par le projet Desertec – devrait être repensée afin d'éviter que les énergies renouvelables finissent par être la prochaine limite au fondamentalisme mercantile agissant aux dépens des droits des communautés et de leur environnement local.

En dépassant leur approche idéologique actuelle face à la question énergétique, les gouvernements européens et la BEI devraient traiter de manière différente les quelques questions fondamentales qu'il reste à résoudre :

- Pourquoi l'approche du marché libre en termes d'énergie est-elle la meilleure façon de profiter à tous et de générer une transformation vers la faible consommation en carbone ?
- Comment est-ce possible de garantir l'accès à l'énergie lorsque le prix et les conditions d'approvisionnement sont définis uniquement par le marché ?
- Les Européens peuvent-ils choisir une « économie verte » axée sur les droits, qui se concentre sur la promotion des biens communs, et montrer ainsi pour une fois une voie alternative à leurs peuples voisins ?

Avant qu'il ne soit trop tard, les décideurs européens devraient œuvrer pour offrir aux citoyens européens des réponses innovantes et neuves à ces questions.

### **Le chemin des mouvements sociaux et de la société civile vers la réclamation d'une politique énergétique démocratique dans l'UE**

Les crises financière et économique qui se déroulent actuellement en Europe réduisent à court terme l'espace politique permettant de réclamer une transformation des politiques de l'UE en matière d'énergie et d'investissements, devenues de plus en plus agressives, qui sont indispensables à l'UE pour structurer une solution axée sur le marché pour sortir de la crise, si cela est possible.

Ainsi, aujourd'hui, la priorité principale de la société civile est de comprendre comment s'organiser pour s'ancrer davantage dans les mouvements sociaux existants et auprès des acteurs de la société. Cela permettrait de rassembler à l'échelle régionale les différentes luttes locales et puissantes sur les questions énergétiques pour créer un nouvel espace politique d'action sur les questions de démocratie énergétique et de réappropriation des biens communs. Il s'agit également de développer un nouveau discours politique convaincant en termes d'énergie, d'investissement et d'infrastructure, afin d'obtenir un plus grand soutien de la part des citoyens.

Dans le même temps, structurer un processus politique agissant pour la démocratie énergétique et la souveraineté énergétique des communautés nécessite de mettre sur pied un programme « positif » qui mette en évidence les solutions alternatives existantes et potentielles face aux approches dominantes actuelles en matière d'énergie. Ainsi, des échanges avec les mouvements sociaux d'Amérique latine et les acteurs d'autres régions du sud seraient les bienvenus pour tirer des enseigne-

ments des expériences alternatives existantes et pour définir un cadre. Cela permettrait d'identifier les principes clés basés sur les pratiques, qui pourraient devenir des lignes directrices visant à promouvoir de nouvelles pratiques et politiques pour éradiquer les aspects « carbone » et « marché » des politiques énergétiques européennes. À titre d'exemple, le réseau Oilwatch International prône de conserver le pétrole dans le sol et œuvre pour financer cette politique et la mettre en application ; cette nouvelle approche est suffisamment forte pour réorienter le débat sur les questions énergétiques et lancer un nouveau discours sur l'énergie, le climat, la démocratie et les questions de souveraineté.

